
Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-01

Séance du 18 octobre 2022

Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille – transfert de patrimoine

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-01

Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille – transfert de patrimoine

VU

- la délibération de la commune d'Arques-la-Bataille du 22 novembre 2021 indiquant que la commune adhère au SDE76,
- l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2022 autorisant l'adhésion de la commune au SDE76 qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité depuis cette date,
- les articles L.1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence,

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** le transfert en pleine propriété à titre gratuit des réseaux électriques de la commune d'Arques-la-Bataille au bénéfice du SDE76,
- **INDIQUE** que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les actes et procès-verbaux correspondants à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-02

Séance du 18 octobre 2022

Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune d'Eu – transfert de patrimoine

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-20225_10_18-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACASSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACASSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-02

Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune d'Eu – transfert de patrimoine

VU

- la délibération de la commune d'Eu du 18 octobre 2021 indiquant que la commune adhère au SDE76,
- l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2022 autorisant l'adhésion de la commune au SDE76 qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité depuis cette date,
- les articles L.1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence,

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** le transfert en pleine propriété à titre gratuit des réseaux électriques de la commune d'Eu au bénéfice du SDE76,
- **INDIQUE** que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les actes et procès-verbaux correspondants à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-03

Séance du 18 octobre 2022

Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse– transfert de patrimoine

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-03

Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse– transfert de patrimoine

VU

- la délibération de la commune de Gruchet-le-Valasse du 1^{er} décembre 2021 indiquant que la commune adhère au SDE76,
- l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2022 autorisant l'adhésion de la commune au SDE76 qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité depuis cette date,
- les articles L.1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence,

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** le transfert en pleine propriété à titre gratuit des réseaux électriques de la commune de Gruchet-le-Valasse au bénéfice du SDE76,
- **INDIQUE** que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les actes et procès-verbaux correspondants à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-04

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - proposition d'avenant n° 2 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, Enedis et EDF (intégration des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse)

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-04

Objet : CONCESSION - proposition d'avenant n° 2 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, Enedis et EDF (intégration des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse)

VU :

- le contrat de concession historique signé avec Enedis le 14 février 2019,
- les articles L 5211-25-1 et L 5721-6-2 du CGCT qui indiquent que l'exécution d'un contrat unique se poursuit dans les conditions initiales, sauf accord intervenu entre les parties,

CONSIDÉRANT QUE :

- les parties ont convenu de conclure un avenant au contrat de concession, afin d'acter l'adhésion des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse, au contrat du SDE76 du 14 février 2019,
- aucune indemnité n'est à verser, la rentabilité de la DSP n'est pas affectée par ledit avenant.

DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** l'avenant n° 2 au contrat de concession entre le SDE76, Enedis et EDF (articles 1, 2, 3, 5 et 6),
- **AUTORISE** la présidente à signer ledit avenant et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution,
- **RÉSILIE** le contrat historique de la concession d'Arques-la-Bataille du 01/12/1994 au 31/12/2022,
- **RÉSILIE** le contrat historique de la concession d'Eu du 29/01/1996 au 31/12/2022,
- **RÉSILIE** le contrat historique de la concession de Gruchet-le-Valasse du 30/06/1994 à la date d'effet du présent avenant, au 31/12/2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-05

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - proposition d'avenant n° 7 au contrat de concession de la distribution publique de gaz entre le SDE76 et GRDF (anciennement Gaz de France) (intégration des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse)

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-05

Objet : CONCESSION - proposition d'avenant n° 7 au contrat de concession de la distribution publique de gaz entre le SDE76 et GRDF (anciennement Gaz de France) (intégration des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse)

VU :

- l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2022 autorisant l'adhésion des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse au 7 septembre 2022 au SDE76 qui exerce depuis la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz,
- le contrat de concession historique signé avec Gaz de France le 23 juin 2004 (dont les activités ont été transférées à GRDF le 1^{er} janvier 2008),
- les articles L 5211-25-1 et L 5721-6-2 du CGCT qui indiquent que l'exécution d'un contrat unique se poursuit dans les conditions initiales, sauf accord intervenu entre les parties,

CONSIDÉRANT QUE :

- les parties ont convenu de conclure un avenant au contrat de concession, afin d'acter l'adhésion des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse, au contrat du SDE76 du 23 juin 2004,
- aucune indemnité n'est à verser, la rentabilité de la DSP n'est pas affectée par ledit avenant.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** l'avenant n° 7 au contrat de concession entre le SDE76 et Gaz de France (depuis le 1^{er} janvier 2008 : GRDF),
- **AUTORISE** la présidente à signer ledit avenant et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution,
- **RÉSILIE** le contrat historique de la concession d'Arques-la-Bataille signé le 01/01/2016 à la date d'effet du présent avenant,
- **RÉSILIE** le contrat historique de la concession d'Eu signé le 06/08/1996 à la date d'effet du présent avenant,
- **RÉSILIE** le contrat historique de la concession de Gruchet-le-Valasse signé le 22/04/1996 à la date d'effet du présent avenant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-06

Séance du 18 octobre 2022

Objet : AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2023

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-06**Objet : AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2023****PROPOSITION :**

La présidente propose de reconduire les subventions et donne lecture du règlement des subventions pour l'année 2023 avec certaines modifications.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **PRÉCISE** que les pourcentages de prise en charge du SDE76 en 2023 seront les suivants pour les travaux programmés :

Barème travaux programmés	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	Télécommunications électroniques	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
<ul style="list-style-type: none"> • Bornes marché, camping-car, foraines • Desserte intérieure camping sous M. d'Ouvrage d'un adhérent • Desserte des points de charge pour VE sur parkings publics municipaux, hors PdC 	80 %	-	-	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
Effacement fils nus en vue de leur éradication	100 %	100 %	30 %	30 %

Barème travaux programmés	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Eclairage public, éclairage d'équipement sportif, d'église, mise en valeur de site, solaire (matériel ou travaux indépendants)	65 %	20 %
Maîtrise de la Demande en Energie, MDE, sur patrimoine existant y compris équipement sportif, église et mise en valeur de site	80 %	20 %
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange	0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %	80 %

- **PRÉCISE** que le pourcentage de prise en charge du SDE76 en 2023 pour les extensions des réseaux électriques nécessaires à la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, selon la liste définie par arrêté préfectoral, est de 95 %,
- **PRÉCISE** pour 2023 les plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public, y compris église, équipement sportif et mise en valeur de site :

Nature des fournitures	Plafonds de dépenses subventionnables fournitures seules		Plafonds de dépenses subventionnables fournitures seules : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €		6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture.	700 €		1 000 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, massif, plus-value peinture, driver, ...	Jusqu'à 8 mètres	1 600 €	2 400 €
	9 mètres	1 700 €	
	10 mètres	1 800 €	
	11 mètres	1 900 €	
	12 mètres	2 000 €	

- **PRÉCISE** pour 2023 les participations du SDE76 en gaz :

	Plafond	Taux
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique du gaz	11 000 €	40 %
Contribution au réseau de 1 ^{er} établissement et au raccordement d'unité de production de biogaz	60 000 €	A étudier selon le résultat de l'Ad'O
Prestation nécessaire pour l'acceptation sociale d'une unité de méthanisation agricole, y compris prestation juridique	22 000 €	50 %

- **PRÉCISE** pour 2023 le tarif d'adhésion à la maintenance en éclairage public :

Adhésion en cours		Tarifs maintenus
Nouvelle adhésion et renouvellement	Adhérent < 10 000 hab	1,5 €/foyer et armoire entretenus et par an. 1,5 €/élément de signalisation lumineuse.
	Adhérent ≥ 10 000 hab	0,75 €/foyer et armoire entretenus et par an

L'adhérent à la maintenance règle par ailleurs 100 % des dépenses engagées par le SDE76.

Accès au logiciel de maintenance Cart'SDE : gratuit.

- **PRÉCISE** pour 2023 les taux d'intervention pour la fourniture et la pose des bornes de recharge pour véhicules électriques :

Déploiement de nouvelles bornes sous conditions.

Nature de la dépense		Participation adhérent au SDE76	Participation non-adhérent au SDE76
Fourniture et pose de borne de recharge prévue au SDIRVE	Borne sur parking public et copropriété sans parking	15 %	15 %
	Autres bornes	0 %	15 %
Branchement électrique		0 %	100 %
Exploitation		0 %	100 %
Recettes d'exploitation		Conservées par le SDE76	100 % reversés – 50 € pour le SDE76

- **PRÉCISE** pour 2023 le tarif d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

Jusqu'à mars 2023 :

- o Carte IZIVIA – SDE76 : 10 € TTC,
- o Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
- o Recharge :
 - Borne accélérée : 1,6 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 – IZIVIA,
 - Borne rapide : 5 € le ¼ d'heure, 8 € la ½ heure, 10 € l'heure et au-delà.

A partir d'avril 2023 :

Puissance	3 kVA	7 kVA	22 kVA	50 kVA	100 kVA	150 kVA
Tarif	0,02 €/min	0,04 €/min	0,064 €/min	0,50 €/min	0,70 €/min	0,90 €/min

- **PRÉCISE** pour 2023 le tarif d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

Nature	A la charge de l'adhérent	A la charge du non-adhérent
Electricité et abonnement	0 €	100 %
Supervision, maintenance, astreinte	0 €	790 € la 1 ^{ère} année 560 € ensuite
Frais de gestion de la collecte des recettes d'exploitation	0 €	50 €/an

- **PRÉCISE** pour 2023 le tarif du service d'efficacité énergétique du SDE76 :
 - ✓ prestation du SDE76 gratuite pour les adhérents sous conditions de planning de déploiement.
 - ✓ participation aux études énergétiques commandées à un bureau d'études externe au SDE76 :

Nature de l'étude	Participation des communes
<ul style="list-style-type: none"> • Audit thermique • Etude de faisabilité bois-énergie • Etude de faisabilité géothermique • Etude de faisabilité solaire thermique • Etude de substitution des énergies fossiles 	30 % du montant TTC

- **PRÉCISE** pour 2023 les conditions de réalisation des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque :

Nature du projet		Aides financières apportées à l'adhérent	Conditions
Etudes	de potentiel	gratuite	Délibération de la commune.
	de maîtrise d'œuvre	Gratuite	si le projet est mené à terme
		Payante	si la commune abandonne en cours d'étude
Travaux : réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture de bâtiment d'un adhérent. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 qui en conserve la propriété pendant 20 ans.	Avec revente d'électricité	Le financement de l'opération est assuré par les fonds propres du SPIC, les dotations, les subventions des partenaires, l'emprunt et la vente d'électricité au bénéfice du SDE76.	Critères techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Productible du projet ≥ 880 kWh/kWc, - Puissance installée du projet ≥ 25 kWc et ≤ 100 kWc Plafonds financiers : équilibre économique avec un temps de retour sur investissement ≤ 20 ans en fixant le montant du plafond global constitué des aides extérieures et des fonds propres du SPIC, à <ul style="list-style-type: none"> - Montant du plafond global : 40 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 25 et 50 kWc. - Montant du plafond global : 65 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 51 et 100 kWc Réalisation de 2 projets au maximum par collectivité
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.
Exploitation : assurée intégralement par le SDE76 y compris renouvellement pendant 20 ans	Sans autoconsommation	Versement de 100 % des recettes nettes, charges d'exploitation déduites à l'adhérent dès	Signature de la convention et mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment par l'adhérent

		constat par le SDE76 de l'équilibre financier.	
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.

– **PRÉCISE** que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2023 seront les suivants :

- **Inopinés de renforcement du réseau électrique :**

Opérations de renforcement urgentes de faible montant, non connues lors de l'élaboration des programmes.

Participation des collectivités adhérentes : 0 €.

(Ne bénéficie de ce programme que les communes sous régime rural)

- **Opérations d'aménagement de réseau :**

Déplacement de supports ou socles gênants implantés en terrain privé.

Participation des collectivités adhérentes : 0 €.

- **Inopinés d'extension avec acte d'urbanisme : barèmes de travaux inopinés de raccordement :**

Extension pour puissance de 0 à 36 kva	souterrain	aérien	sous fourreau
Base forfaitaire du calcul du barème	110 €/ ml	40 €/ ml	60 €/ ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine public : coût des travaux $\geq 110€/ml$	44 €/ ml	20 €/ ml	30 €/ ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine public : coût des travaux $< 110€/ml$	40% du coût réel	50% du coût réel	50% du coût réel
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé : coût des travaux $\geq 110€/ml$	66 €/ ml	24 €/ ml	36 €/ ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé : coût des travaux $< 110€/ml$	60% du coût réel	60% du coût réel	60% du coût réel
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		[Hatched Area]
Base forfaitaire du calcul du barème	4 558 € + 110 €/ ml + 20 €/ KVA		
Contribution demandée dans le champ d'application du code de l'urbanisme	1 823 € + 44 €/ ml + 8 €/ KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 €/ ml + 8 €/ KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage Enedis		

- **Inopinés d'extension sans acte d'urbanisme : barèmes de travaux inopinés de raccordement :** 60% du coût réel des travaux HTVA à la charge du demandeur.

A qui est facturée la contribution	Maître d'ouvrage selon la catégorie de commune			Le SDE76 maître d'ouvrage facture la contribution au raccordement		
	urbaine (A)	rurale (B)	urbaine (C)	sur domaine public	sur domaine privé	en cas d'application du L332-8 (1)
Raccordement : extensions BT						
Extension BT pour le raccordement individuel d'une installation de consommation (hors installation communale ou intercommunale) (C4 et C5)	Enedis	SDE76	Enedis	à la CCU (*) selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76
Extension BT pour le raccordement individuel d'une installation de consommation communale ou intercommunale	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (immeuble, lotissement) hors ZAC	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective dans les ZAC	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale (immeuble, lotissement)	Enedis	Enedis	Enedis			
Extension BT pour le raccordement d'une installation de production ≤ 6 kVA simultanée avec une installation individuelle de consommation	Enedis	SDE76	Enedis	à la CCU selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76
Extension BT pour le raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤ à 36 kVA et de la consommation	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement de toute autre installation de production	Enedis	Enedis	Enedis			

(*) CCU : Collectivité en Charge de l'Urbanisme

A qui est facturée la contribution	Maître d'ouvrage selon la catégorie de commune			Le SDE76 maître d'ouvrage facture la contribution au raccordement		
	urbaine (A)	rurale (B)	urbaine (C)	sur domaine public	sur domaine privé	en cas d'application du L332-8 (1)
Raccordement : ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs						
Ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (au moins 3 PDL) (immeuble, lotissement, ZAC)	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale (au moins 3 PDL) (immeuble, lotissement, ZAC)	Enedis	Enedis	Enedis			

(1) du Code de l'Urbanisme

Dans le tableau ci-dessus, les catégories de communes sont définies comme suit :

- Catégorie A : communes urbaines qui conservent la TCCFE.
- Catégorie B : communes rurales.
- Catégorie C : communes urbaines qui reversent la TCCFE au SDE76.

– **PRÉCISE** pour 2023 la participation financière demandée pour adhérer au groupement d'achat d'énergie :

• **à titre gratuit :**

- ✓ pour tous les adhérents du SDE76 ;
- ✓ pour le Département de Seine-Maritime et ses établissements publics locaux d'enseignement (EPL)

• **moyennant une participation financière** demandée à chaque accord-cadre, soit tous les quatre ans, pour les membres du groupement non-adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

- ✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants 30 €
- ✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants 60 €
- ✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants 120 €
- ✓ autres 120 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-07

Séance du 18 octobre 2022

Objet : BUDGET - fixation de la date limite de réception des délibérations communales et adoption des programmes pluriannuels [2022-2024] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACASSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACASSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-07

Objet : BUDGET - fixation de la date limite de réception des délibérations communales et adoption des programmes pluriannuels [2022-2024] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public

VU :

- Les statuts ;

CONSIDÉRANT :

Madame la Présidente rappelle que le syndicat fonctionne en guichet ouvert et reçoit des demandes de travaux au fil de l'eau toute l'année.

Les adhérents doivent confirmer leurs demandes de travaux du programme 2022 par une délibération reçue au SDE76 avant le 30 novembre 2022, afin d'assurer une bonne marche de nos services. Une évolution est cependant nécessaire pour fluidifier les actions du syndicat.

DÉCISION :

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** la liste des travaux des programmes de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public [2022-2024] ci-annexée,
- **FIXE** au 30 novembre 2022 la date limite de réception des délibérations du programme 2022,
- **REPORTE** les crédits non utilisés sur les programmes [2023-2025],
- **FIXE** pour 2023 la date limite de demande de travaux au 30 mai 2023,
- **FIXE** au 30 septembre 2023 la date limite de réception des délibérations du programme 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME**PROGRAMME [2022-24]**

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 16	58	EP	Montigny	Stade de Football	28/02/2022	08/03/2022	2022-146	25/03/2022
CLE 10	107	Eff+EP	Saint-Crespin	Route des vergers	14/04/2022	22/04/2022	2022-234	04/05/2022
CLE 14	197	Eff+EP	Gaillefontaine	Place Lefebvre	15/12/2021	11/03/2022	2022-142	25/03/2022
CLE 3	199	EP	Sainte-Marie-des-Champs	Rue du Vieux Sainte Marie	08/11/2021	03/01/2022	2022-10	25/01/2022
CLE 5	239	EPCCCA	Paluel	Résidence Clos des Fées - Armoire 76493N	31/03/2022	07/04/2022	2022-228	02/05/2022
CLE 7	374	Eff+EP	Motteville	Rue Alexis Ricordel et Joseph Deneuve	14/04/2022	12/05/2022	2022-299	24/05/2022
CLE 14	391	Eff+EP	Gaillefontaine	Allée du Souvenir et Route de Neufchâtel	15/12/2021	11/03/2022	2022-143	25/03/2022
CLE 14	399	Eff+EP	Forges-les-Eaux	Impasse de la Mare Anson	22/03/2022	26/04/2022	2022-258	12/05/2022
CLE 4	403	EP	Norville	RD281 - Stade Municipal	11/07/2022	27/07/2022	2022-435	12/08/2022
CLE 11	500	Eff+EP	Envermeu	Rue Findley	03/02/2022	18/02/2022	2022-91	03/03/2022
CLE 4	501	EP	Vatteville-la-Rue	Armoires EP de la commune (Diverses rues)	11/07/2022	24/08/2022	2022-469	15/09/2022
CLE 1	672	Eff+EP	Graimbouville	Le Havre Seine Métropole - route de la Golette (lié à M4765)	20/05/2021	03/03/2022	2022-171	05/04/2022
CLE 3	820	Eff+EP	Harcenville	Rue Neuve - Partie 3	12/04/2022	27/04/2022	2022-315	01/06/2022
CLE 1	873	EP	Saint-Aubin-Routot	route du Four à Chaux - parking	17/04/2018	11/12/2019	2018-266	18/06/2018
CLE 2	925	EP	Auberville-la-Renault	Carrefour giratoire RD 925 et RD 68 - DDR	21/06/2018	01/09/2022	2022-488	03/10/2022
CLE 12	931	Renfo+EP	Saint-Pierre-en-Val	Poste Mont Hulin	14/12/2021	20/01/2022	2022-180	08/04/2022
CLE 3	1043	Eff	Terres-de-Caux	Bermonville - Rue de l'église	11/04/2022	11/05/2022	2022-335	13/06/2022
CLE 7	1051	EP	Lindebeuf	Ensemble de la commune	13/04/2022	08/06/2022	2022-361	29/06/2022
CLE 14	1063	EP	Elbeuf-en-Bray	Chemins des Bruyères et des Morues	01/02/2022	11/02/2022	2022-78	18/02/2022
CLE 13	1295	Eff+EP	Mesnières-en-Bray	hameau d'Autrecourt 1ère partie	11/04/2022	13/05/2022	2022-316	02/06/2022
CLE 5	1320	EP+EPCCCA	Ocqueville	Armoire 76480C Rue Bourrellerie	15/12/2021	28/01/2022	2022-73	24/02/2022
CLE 6	1330	EP+EPCCCA	Sotheville-sur-Mer	Armoire 76683C Place de la Libération	06/12/2019	31/12/2020	2019-773	31/12/2020
CLE 5	1486	EP+EPCCCA	Veules-les-Roses	Armoire 76735M Résidence la Croix la Dame	15/12/2021	28/01/2022	2022-74	24/02/2022
CLE 5	1487	EP+EPCCCA	Clasville	Armoire 76176C Grande Rue	15/12/2021	28/01/2022	2022-75	24/02/2022
CLE 6	1489	EP+EPCCCA	Angiens	Armoire 76015A Rue d'Iclon	15/12/2021	28/01/2022	2022-76	24/02/2022
CLE 5	1494	EP+EPCCCA	Cany-Barville	Armoire 76159V Résidence Bois Leroy	15/12/2021	28/01/2022	2022-77	24/02/2022
CLE 6	1600	EP	Gruchet-Saint-Siméon	Rue du collège (extension EP)	28/03/2022	23/06/2022	2022-369	05/07/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 6	1601	EP	Gruchet-Saint-Siméon	Rue du collège (Jacques Collen)	28/03/2022	23/06/2022	2022-370	05/07/2022
CLE 7	1644	EP	Ecalles-Alix	Ensemble de la commune - Partie 2	10/03/2022	15/03/2022	2022-136	24/03/2022
CLE 10	1698	Eff+EP	Saint-Denis-sur-Scie	Rue du bocage	19/04/2022	04/05/2022	2022-276	17/05/2022
CLE 5	1834	Renfo+EP	Valmont	Rue du 8 Mai 1945- Route de Valmont	12/07/2022	26/07/2022	2022-432	09/08/2022
CLE 5	1835	Eff+EP	Valmont	Rue Louis Barbier-Rue du Donjon	12/07/2022	26/07/2022	2022-433	09/08/2022
CLE 5	1836	Ext+EP	Valmont	Lotissement Le Clos des Charmes	30/05/2022	16/06/2022	2022-372	06/07/2022
CLE 14	1841	Eff	Ferrières-en-Bray	RN31 (Le Beau Regard)	14/10/2019	18/02/2022	2022-183	11/04/2022
CLE 6	1936	Eff+EP	La Chapelle-sur-Dun	Rue Saint Pierre	15/12/2021	11/01/2022	2022-19	27/01/2022
CLE 6	1937	Eff+EP	La Chapelle-sur-Dun	Chemin de Cany	15/12/2021	11/01/2022	2022-20	27/01/2022
CLE 6	1939	Eff+EP	La Chapelle-sur-Dun	Chemin du Dun	15/12/2021	11/01/2022	2022-21	27/01/2022
CLE 14	1948	Eff+EP	Forges-les-Eaux	Rue du Torquesne	30/06/2022	08/07/2022	2022-430	08/08/2022
CLE 10	1974	EP	Les Grandes-Ventes	Route départementale 915	04/04/2022	05/05/2022	2022-304	24/05/2022
CLE 5	2043	Eff+EP	Ocqueville	Rue des Estaminets	15/12/2021	11/01/2022	2022-22	27/01/2022
CLE 1	2130	EP	Criquetot-l'Esneval	Monument aux morts av du Dr Aubry	24/02/2022	14/03/2022	2022-133	23/03/2022
CLE 5	2142	Eff+EP	Thérouldeville	Rue des tisserands	14/04/2022	01/06/2022	2022-347	20/06/2022
CLE 1	2452	EP	Saint-Laurent-de-Brèvedent	RD111 côte des Châtaigniers	20/01/2022	14/02/2022	2022-71	22/02/2022
CLE 1	2489	EP	Saint-Romain-de-Colbosc	chemin de la Porte Rouge x route d'Oudalle		15/02/2022	2022-172	05/04/2022
CLE 1	2492	Eff	Criquetot-l'Esneval	Le Havre Seine Métropole - rue de la Corne	20/05/2021	22/03/2022	2022-282	17/05/2022
CLE 11	2497	EP	Rouxmesnil-Bouteilles	Dieppe Maritime - RD 154	05/04/2022	19/04/2022	2022-247	10/05/2022
CLE 5	2551	Eff+EP	Néville	Rue de la croix de la rose	15/12/2021	11/01/2022	2022-23	27/01/2022
CLE 6	2673	Eff+EP	Crasville-la-Rocquefort	RUE DE L'EGLISE (du Château à l'Eglise)	15/12/2021	11/01/2022	2022-24	27/01/2022
CLE 3	2697	Eff+EP	Alvimare	RD 6015 traverse - DDR	17/01/2022	27/01/2022	2022-92	04/03/2022
CLE 9	2773	Renfo+EP	Saint-Martin-Osmonville	Route du Val Mesnier (Poste Osmonville)	14/04/2022	06/05/2022	2022-278	17/05/2022
CLE 14	2774	Renfo+EP	Morville-sur-Andelle	Rue Saint Ouen (Poste Mairie)	09/04/2021	07/01/2022	2022-70	21/02/2022
CLE 5	2813	Renfo+EP	Theuville-aux-Maillots	Rue des Saules D5	13/12/2021	11/01/2022	2022-4	20/01/2022
CLE 13	2852	Renfo	Réalcamp	D116 - poste les Hauts Buissons	03/03/2022	26/04/2022	2022-250	10/05/2022
CLE 14	2872	EP	Forges-les-Eaux	Rue du Pont Bain	29/06/2022	08/07/2022	2022-429	08/08/2022
CLE 10	2879	Renfo	Les Cent-Acres	Impasse du moulin neuf	25/11/2021	07/01/2022	2022-9	21/01/2022
CLE 3	2901	Eff+EP	Alvimare	Route de Cléville et Rue des Pommiers	31/03/2022	05/04/2022	2022-186	14/04/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 9	2904	EP	Saint-Denis-le-Thiboult	Hameaux	12/04/2022	06/05/2022	2022-279	17/05/2022
CLE 9	2962	Eff+EP	Buchy	Hameau d'Ecalles	21/02/2022	10/03/2022	2022-127	21/03/2022
CLE 7	3005	EP	Butot	Ensemble de la commune	29/03/2022	04/05/2022	2022-292	19/05/2022
CLE 3	3046	Eff+EP	Héricourt-en-Caux	Chemin du Pival	06/12/2021	03/01/2022	2022-42	27/01/2022
CLE 5	3048	Renfo+EP	Thérouldeville	Rue des Fourneaux	14/04/2022	01/06/2022	2022-348	20/06/2022
CLE 5	3049	Renfo+EP	Theuville-aux-Maillots	Rue des Violettes	13/12/2021	11/01/2022	2022-5	20/01/2022
CLE 11	3052	EP	Grèges	Regroupement des armoires de commande de l'éclairage public	06/05/2022	12/05/2022	2022-294	20/05/2022
CLE 12	3084	Renfo+EP	Grandcourt	Chemin de Maurepas - rue du Hamel - Chemin de Deville	22/02/2022	28/02/2022	2022-119	16/03/2022
CLE 11	3092	EP	Freulleville	Parking et Cheminement du Parc de la Mairie	22/03/2022	07/04/2022	2022-209	27/04/2022
CLE 11	3106	Eff+EP	Saint-Jacques-d'Aliermont	Rue de la Briqueterie	05/04/2022	19/04/2022	2022-225	02/05/2022
CLE 11	3124	EP	Offranville	Secteur André Gide	07/04/2022	25/08/2022	2022-458	06/09/2022
CLE 1	3127	EP	Saint-Aubin-Routot	RD6015 - DDR	10/12/2018	01/09/2022	2022-487	03/10/2022
CLE 10	3148	EP	Longueville-sur-Scie	Rue G. le Conquerant - vieux château et impasse du four à chaux	08/04/2022	19/05/2022	2022-325	07/06/2022
CLE 6	3156	Renfo+EP	Avremesnil	Rue de la Croix Lorgerie	07/02/2022	18/02/2022	2022-89	03/03/2022
CLE 9	3191	Eff+EP	Buchy	Route de la Fresnaye (Phase 3)	07/03/2022	10/03/2022	2022-129	21/03/2022
CLE 13	3196	EP	Fresles	Remplacement de lanternes	04/02/2022	18/02/2022	2022-93	03/03/2022
CLE 10	3215	EP	Longueville-sur-Scie	Rue Madeleine Lefebvre	08/04/2022	19/05/2022	2022-326	07/06/2022
CLE 13	3262	Eff+EP	Criquiers	Hameau Bois des Puits	20/05/2021	07/01/2022	2022-48	03/02/2022
CLE 9	3273	Eff+EP	Mesnil-Raoul	RD6014	30/03/2022	14/04/2022	2022-195	22/04/2022
CLE 3	3310	Eff+EP	Ancourteville-sur-Héricourt	Rue du Franc Bosc	15/12/2021	11/01/2022	2022-25	27/01/2022
CLE 10	3318	EP	Torcy-le-Grand	Résidence le Val Pré (sente piétonne)	15/02/2022	25/02/2022	2022-107	11/03/2022
CLE 1	3344	Renfo	Saint-Aubin-Routot	LHSM - rue du Four à Chaud	20/05/2021	05/07/2022	2022-440	18/08/2022
CLE 9	3366	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue de la Mairie	07/03/2022	26/04/2022	2022-260	12/05/2022
CLE 9	3368	EP	Ernemont-sur-Buchy	Parking salle des Fêtes	07/03/2022	26/04/2022	2022-259	12/05/2022
CLE 1	3371	EP	Cuverville	RD239 route des Loges	21/02/2022	24/02/2022	2022-105	11/03/2022
CLE 13	3375	Eff+EP	Neufchâtel-en-Bray	Quartier Val Boury	07/04/2022	31/05/2022	2022-379	07/07/2022
CLE 5	3385	Eff+EP	Veauville-lès-Quelles	IMPASSE DU ROUVREUIL	15/12/2021	11/01/2022	2022-26	27/01/2022
CLE 5	3386	Eff+EP	Veauville-lès-Quelles	ROUTE DE MATHONVILLE	15/12/2021	11/01/2022	2022-27	27/01/2022
CLE 5	3387	Eff+EP	Veauville-lès-Quelles	ROUTE DE MATHONVILLE LA FORGE	15/12/2021	11/01/2022	2022-28	27/01/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 3	3389	Eff+EP	Ancourteville-sur-Héricourt	Rue du Village LES PETITS COURS	15/12/2021	11/01/2022	2022-29	27/01/2022
CLE 5	3453	Renfo+EP	Veulettes-sur-Mer	Route de Fécamp Sentier du chateau d'eau	07/04/2021	30/06/2022	2022-454	29/08/2022
CLE 1	3474	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole - rue du quartier Romain (lié à M3971)	20/05/2021	18/01/2022	2022-169	05/04/2022
CLE 7	3489	EP	Ectot-lès-Baons	Parking de l'école à proximité du bâtiment communal	30/11/2021	03/01/2022	2022-17	25/01/2022
CLE 9	3510	Renfo+EP	Bradiancourt	Poste centre rue Charles Depeaux	09/04/2021	24/01/2022	2022-61	14/02/2022
CLE 9	3511	Eff+EP	Buchy	RD919 (Estouteville)	21/02/2022	10/03/2022	2022-128	21/03/2022
CLE 1	3523	Eff	Saint-Vigor-d'Ymonville	Le Havre Seine Métropole - route de Bacqueville (lié à M3972)	20/05/2021	12/05/2022	2022-341	14/06/2022
CLE 7	3536	Renfo+EP	Ectot-lès-Baons	Rue de la Croix des Baons	30/11/2021	03/01/2022	2022-16	25/01/2022
CLE 9	3537	Eff+EP	Martainville-Epreville	Rue des Prunelliers	17/03/2022	26/07/2022	2022-428	08/08/2022
CLE 6	3546	Eff+EP	Héberville	Rue de l'impasse	15/12/2021	11/01/2022	2022-30	27/01/2022
CLE 11	3550	EP	Martigny	Rue Pierre Legris - Rue Charles Lefebvre - Résidence Les Orcades	24/02/2022	01/03/2022	2022-120	17/03/2022
CLE 11	3560	EP	Envermeu	Secteur de Torqueville	03/02/2022	18/02/2022	2022-90	03/03/2022
CLE 6	3574	Eff+EP	La Chapelle-sur-Dun	Route de Cany	15/12/2021	11/01/2022	2022-31	27/01/2022
CLE 5	3596	Renfo+EP	Angerville-la-Martel	Route des Hêtres et Route des Hâtes	23/02/2022	04/03/2022	2022-132	22/03/2022
CLE 11	3619	EP	Hautot-sur-Mer	Rue des Basses-Terres	02/12/2021	13/01/2022	2022-63	14/02/2022
CLE 11	3620	EP	Hautot-sur-Mer	Bourg - Mise en conformité des armoires de commande de l'éclairage public	02/12/2021	13/01/2022	2022-64	14/02/2022
CLE 5	3630	Ext+EP	Thérouldeville	Lotissement Rue du Champs de la Porte	22/02/2022	18/03/2022	2022-181	08/04/2022
CLE 5	3633	Renfo+EP	Riville	Rue Verte	22/02/2022	14/03/2022	2022-333	10/06/2022
CLE 11	3700	Eff+EP	Hautot-sur-Mer	Rue de Bernouville et Chemin passage de l'Enfer	02/12/2021	13/01/2022	2022-65	14/02/2022
CLE 9	3714	Eff+EP	Blainville-Crevon	Route d'Arpentigny	29/11/2021	24/01/2022	2022-62	14/02/2022
CLE 9	3716	Eff+EP	Blainville-Crevon	Route de Rouen	23/05/2022	25/05/2022	2022-446	22/08/2022
CLE 3	3720	Eff+EP	Robertot	Rue des 3 Tisserands	10/12/2021	03/01/2022	2022-43	31/01/2022
CLE 4	3726	EP	Bolleville	Rue des Ecoles, rue de la Gare, route de Yébleron, etc...	16/12/2021	03/01/2022	2022-39	27/01/2022
CLE 4	3734	EP	Rouville	Route de Bernières, RD149, Chemin du Château, etc...	10/02/2022	15/03/2022	2022-138	24/03/2022
CLE 7	3830	EP	Carville-la-Folletière	Ensemble de la commune	29/12/2021	03/05/2022	2022-285	18/05/2022
CLE 10	3832	Eff+EP	Sainte-Foy	Rue du centre	19/10/2021	21/04/2022	2022-240	05/05/2022
CLE 10	3839	Eff+EP	Bellencombre	Rue des Authieux (2ème partie)	24/03/2022	08/04/2022	2022-190	22/04/2022
CLE 4	3889	Eff+EP	Petiville	Rue du Val aux Boyers et Rue du Puits Fortin	25/01/2022	27/01/2022	2022-269	16/05/2022
	3890	Eff+EP			23/02/2022	16/05/2022	2022-336	13/06/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 4	3940	EP	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine, Rue de la République	06/12/2021	05/01/2022	2022-49	03/02/2022
CLE 4	3941	EP	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine, Chemin du Roy et résidence Gerard Tertre	06/12/2021	05/01/2022	2022-50	03/02/2022
CLE 1	3971	EP	Bordeaux-Saint-Clair	Le Havre Seine Métropole - rue du quartier romain (lié à M3474)	20/05/2021	18/01/2022	2022-174	05/04/2022
CLE 1	3972	EP	Saint-Vigor-d'Ymonville	Le Havre Seine Métropole - route de Bacqueville (lié à M3523)	20/05/2021	12/05/2022	2022-342	14/06/2022
CLE 4	4014	EP	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Partie 2 Rd65, etc...	08/07/2022	13/09/2022	2022-480	26/09/2022
CLE 1	4041	EP	La Remuée	Le Havre Seine Métropole - rue des Narcisses rue des Jasmins RD112 poste rue des valérianes (lié à M4039)	20/05/2021	19/05/2022	2022-340	14/06/2022
CLE 16	4046	EP	La Vaupalière	Inter-Caux Vexin - ZAE 1 - Les portes de l'Ouest	07/03/2022	07/03/2022	2022-332	09/06/2022
CLE 16	4047	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Inter-Caux Vexin - ZAE 2 - Les Portes de l'Ouest	07/03/2022	07/03/2022	2022-188	21/04/2022
CLE 6	4054	Renfo+EP	Saint-Ouen-le-Mauger	Route du manoir de Lestanville	13/01/2022	03/02/2022	2022-66	17/02/2022
CLE 6	4068	Renfo+EP	Saint-Ouen-le-Mauger	Rue du Bois Seigneur	11/04/2022	19/04/2022	2022-198	26/04/2022
CLE 3	4096	EP	Prétot-Vicquemare	Abris Bus	15/04/2022	21/07/2022	2022-436	12/08/2022
CLE 10	4126	Eff+EP	Criquetot-sur-Longueville	Chemin des dames (RD 276)	31/01/2022	01/03/2022	2022-121	17/03/2022
CLE 7	4135	EP	Bourdainville	Ensemble de la commune	04/04/2022	07/04/2022	2022-229	02/05/2022
CLE 7	4136	EP	Bourdainville	Chemin du Mesnil Carpentier	04/04/2022	07/04/2022	2022-230	02/05/2022
CLE 3	4155	EP	Sainte-Marie-des-Champs	Sente de la Mairie	08/11/2021	03/01/2022	2022-12	25/01/2022
CLE 3	4156	EP	Sainte-Marie-des-Champs	Impasse des Bassins	08/11/2021	03/01/2022	2022-11	25/01/2022
CLE 5	4180	Renfo+EP	Valmont	Rue André Fiquet (Renfo)	21/06/2021	26/07/2022	2022-431	09/08/2022
CLE 4	4198	Eff+EP	Tancarville	rue de la Mare du Parc et chemin du cimetière	12/04/2022	29/04/2022	2022-309	25/05/2022
CLE 3	4218	EP	Robertot	Parking Salle des Fêtes	10/12/2021	03/01/2022	2022-44	31/01/2022
CLE 11	4227	EP	Rouxmesnil-Bouteilles	Mise en Valeur de la Facade de la Mairie	04/04/2022	19/04/2022	2022-248	10/05/2022
CLE 1	4268	Eff	Sainneville-sur-Seine	Le Havre Seine Métropole - RD31 rue de la Cour Souveraine (lié à M4269)	20/05/2021	20/09/2021	2021-651	31/12/2021
CLE 1	4271	Eff	Sainneville-sur-Seine	Le Havre Seine Métropole - RD31 rue de la Cour Souveraine 2ème partie (lié à M4291)	05/04/2022	07/04/2022	2022-298	23/05/2022
CLE 1	4291	EP	Sainneville-sur-Seine	Le Havre Seine Métropole - RD31 rue de la Cour Souveraine 2ème partie (lié à M4271)	20/05/2021	07/04/2022	2022-297	23/05/2022
CLE 6	4298	EP	Greuville	Base de loisirs	25/03/2022	19/04/2022	2022-199	26/04/2022
CLE 13	4305	EP	Auvilliers	Centre Bourg	21/09/2021	25/02/2022	2022-280	17/05/2022
CLE 1	4308	EP	Cauville-sur-Mer	Le Havre Seine Métropole - hameau de Buglise (provision CU)	20/05/2021	22/03/2022	2022-286	19/05/2022
CLE 4	4319	EP	Bolbec	Carrefour du Val de la Reine - DDR	06/12/2021	03/01/2022	2022-57	07/02/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 3	4320	Renfo+EP	Prétot-Vicquemare	Rue des Jonquilles	15/04/2022	27/06/2022	2022-413	13/07/2022
CLE 3	4330	EP	Allouville-Bellefosse	Ensemble de la commune	23/05/2022	16/06/2022	2022-357	27/06/2022
CLE 3	4331	EP	Allouville-Bellefosse	Parvis de l'Eglise	23/05/2022	16/06/2022	2022-358	27/06/2022
CLE 13	4335	EP	Conteville	TOUTE LA COMMUNE	22/10/2021	07/01/2022	2022-1	18/01/2022
CLE 1	4336	EP	Cauville-sur-Mer	Le Havre Seine Métropole - RD111 hameau de Marfauville (lié à M3203)	11/03/2021	12/03/2021	2021-311	08/04/2021
CLE 6	4369	EP	Longueil	Eclairage charreterie	09/02/2022	18/02/2022	2022-80	25/02/2022
CLE 10	4371	EP	Beautot	Route de La Gentilhommière	15/04/2021	03/05/2021	2021-209	18/05/2021
CLE 9	4382	EP	Pierrevail	Remplacement des lanternes des lotissements	10/02/2022	11/03/2022	2022-141	25/03/2022
CLE 13	4384	Eff+EP	Quièvre-court	Route d'Esclavelles	24/09/2021	07/01/2022	2022-8	20/01/2022
CLE 3	4403	EP	Auzebosc	Diverses rues de la commune	23/02/2022	22/03/2022	2022-184	12/04/2022
CLE 3	4419	EP	Auzebosc	Rue du Calvaire	23/02/2022	22/03/2022	2022-185	12/04/2022
CLE 12	4436	EP	Canehan	RUE DE LA PLAINE	19/10/2021	11/01/2022	2022-32	27/01/2022
CLE 7	4449	EP	Ecalles-Alix	Aire de covoiturage - DDR	01/03/2022	02/03/2022	2022-163	31/03/2022
CLE 7	4456	Ext+EP	Yerville	ZA Bois de l'Arc - Rue des Laboureurs	08/12/2021	03/01/2022	2022-59	10/02/2022
CLE 13	4463	EP	Haudricourt	Ensemble de la commune	26/11/2021	14/01/2022	2022-58	08/02/2022
CLE 3	4469	EP	Alvimare	Parvis de l'Eglise	17/01/2022	27/01/2022	2022-60	10/02/2022
CLE 11	4473	EP	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Passage de toute la commune en lanternes Led partie 1	27/01/2022	17/02/2022	2022-330	08/06/2022
CLE 3	4475	EP	Hautot-le-Vatois	Ensemble de la commune	27/09/2021	03/01/2022	2022-15	25/01/2022
CLE 11	4495	EP	Varengueville-sur-Mer	Route de Dieppe Secteur Vasterival et Résidence Nelson	17/12/2021	18/01/2022	2022-56	04/02/2022
CLE 12	4506	Eff+EP	Smermesnil	Route de Dieppe Partie 2	18/02/2022	04/03/2022	2022-126	18/03/2022
CLE 5	4511	EPCCCA+Ex ICCCA	Cany-Barville	Rue Du Chauffour Logements SEMINOR	15/12/2021	20/01/2022	2022-88	28/02/2022
CLE 5	4513	Renfo+EP	Ourville-en-Caux	Route du Beau Soleil	15/12/2021	11/01/2022	2022-53	04/02/2022
CLE 13	4519	Eff+EP	Neufchâtel-en-Bray	Résidence Val Boury	07/04/2022	31/05/2022	2022-378	07/07/2022
CLE 6	4521	EP	Ambrumesnil	Eclairage hall commerces	11/03/2022	24/03/2022	2022-179	07/04/2022
CLE 5	4522	EP	Bosville	Route de Chanteclerc	15/12/2021	08/03/2022	2022-151	28/03/2022
CLE 5	4523	Renfo+EP	Saint-Martin-aux-Buneaux	Rue de Tournetot et Rue de la Mare des Champs	15/12/2021	11/01/2022	2022-33	27/01/2022
CLE 5	4524	Renfo+EP	Sainte-Colombe	Route d'Orival	15/12/2021	11/01/2022	2022-34	27/01/2022
CLE 2	4530	EP	Bénarville	Rue Grande Rue	11/02/2022	01/03/2022	2022-108	11/03/2022
CLE 5	4546	Renfo	Grainville-la-Teinturière	Lotissement de la Colline	15/12/2021	11/01/2022	2022-35	27/01/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 10	4552	Eff	Gonneville-sur-Scie	Impasse des lauriers	04/04/2022	29/04/2022	2022-261	12/05/2022
CLE 14	4554	EP	Forges-les-Eaux	Avenue des Sources (Pont, Eglise)	22/03/2022	26/04/2022	2022-256	12/05/2022
CLE 9	4559	Renfo+Eff+EP	Pierreval	Rue de la Londe	06/12/2021	04/02/2022	2022-68	18/02/2022
CLE 13	4563	EP	Callengeville	mise en lumiere de l'Eglise	10/03/2022	22/03/2022	2022-164	31/03/2022
CLE 12	4570	EP	Criel-sur-Mer	Parc du chateau	30/09/2021	17/01/2022	2022-55	04/02/2022
CLE 3	4573	EP	Héricourt-en-Caux	Terrain de tennis	06/12/2021	03/01/2022	2022-41	27/01/2022
CLE 3	4587	EP	Héricourt-en-Caux	Parking arriere Salle des Fêtes	06/12/2021	03/01/2022	2022-40	27/01/2022
CLE 12	4590	Eff+EP	Preuseville	Route de Clais	23/11/2021	11/01/2022	2022-36	27/01/2022
CLE 5	4591	Eff+EP	Saint-Valery-en-Caux	Rue de Bourtheroulde	15/12/2021	11/01/2022	2022-38	27/01/2022
CLE 7	4610	Eff+EP	Croix-Mare	Route de Fréville - D20 - Poste Beaulieu	05/04/2022	19/04/2022	2022-211	27/04/2022
CLE 7	4611	Eff+EP	Croix-Mare	Rue du Mouchel	05/04/2022	19/04/2022	2022-212	27/04/2022
CLE 1	4620	EP	Octeville-sur-Mer	Le Havre Seine Métropole - rue Auguste Lecomte (provision CU)	20/05/2021	18/01/2022	2022-170	05/04/2022
CLE 11	4637	EP	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue de Croixmare	21/12/2021	03/02/2022	2022-118	15/03/2022
CLE 3	4639	EP	Héricourt-en-Caux	Rue du Pival - Sente Piétonne	14/04/2022	12/05/2022	2022-311	30/05/2022
CLE 7	4642	Eff+EP	Croix-Mare	Route de Fréville - Poste Bourg	05/04/2022	19/04/2022	2022-213	27/04/2022
CLE 1	4643	EP	Fontaine-la-Mallet	Le Havre Seine Métropole - rue des Monts Trotins, rue des Ormes (provision CU)	20/05/2021	10/02/2022	2022-173	05/04/2022
CLE 14	4647	EP	Beaubec-la-Rosière	Place de la Presle	21/12/2021	12/04/2022	2022-262	13/05/2022
CLE 3	4666	Renfo	Terres-de-Caux	Ricarville - Route d'Héricourt	14/03/2022	31/05/2022	2022-354	23/06/2022
CLE 3	4668	Renfo+EP	Saint-Laurent-en-Caux	Rue des Ruches - Hameau de Caltot	29/04/2022	09/05/2022	2022-270	16/05/2022
CLE 14	4677	Renfo+EP	Haussez	Rue de la croix de Pierre (Poste Haussez)	15/06/2022	11/07/2022	2022-474	20/09/2022
CLE 14	4679	Renfo+EP	Nolléval	Rue Marceau Revet et Fortin (Poste Gare)	05/03/2022	11/03/2022	2022-131	22/03/2022
CLE 14	4682	Renfo+EP	Mauquenchy	Rue de Forgettes	21/04/2022	06/05/2022	2022-314	31/05/2022
CLE 12	4691	Eff+EP	Preuseville	Rue de L'EGLISE	23/11/2021	11/01/2022	2022-37	27/01/2022
CLE 3	4692	Renfo	Auzebosc	Impasse de la Bideauderie	29/06/2022	02/08/2022	2022-445	22/08/2022
CLE 5	4708	Am	Gerponville	12 Rue du Château	17/01/2022	18/01/2022	2022-45	31/01/2022
CLE 16	4716	Eff+EP	Pissy-Pôville	Route de Malzaize - Partie 1 sur 2	28/01/2022	17/02/2022	2022-84	28/02/2022
CLE 16	4719	Eff+EP	Pissy-Pôville	Route de Malzaize - Partie 2 sur 2	28/01/2022	17/02/2022	2022-85	28/02/2022
CLE 5	4726	EP	Saint-Riquier-ès-Plains	Place de la mairie et parking	15/12/2021	08/03/2022	2022-152	28/03/2022
CLE 10	4729	EP	Bosc-le-Hard	Rue Gobelaine	28/02/2022	10/03/2022	2022-465	08/09/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 9	4731	EP	Critot	Rues du Crestot, du Fort Bois, du Bosquet, de la Gare, de Bertramesnil et D12	25/11/2021	07/01/2022	2022-52	03/02/2022
CLE 16	4732	Eff+EP	La Vaupalière	Chemin du Vert Galant	09/02/2022	04/03/2022	2022-123	18/03/2022
CLE 16	4736	EP	La Vaupalière	Parking du Nouveau Groupe Scolaire	09/02/2022	04/03/2022	2022-124	18/03/2022
CLE 13	4744	EP	Quièvre-court	toute la commune	15/11/2021	07/01/2022	2022-6	20/01/2022
CLE 13	4745	EP	Réalcamp	Ensemble de la commune	28/10/2021	07/01/2022	2022-2	18/01/2022
CLE 13	4746	EP	Réalcamp	Stade communal	28/10/2021	07/01/2022	2022-3	18/01/2022
CLE 12	4747	Eff+EP	Touffreville-sur-Eu	Rue de Sang Roy	28/01/2022	04/02/2022	2022-72	22/02/2022
CLE 6	4749	Ext+EP	Quiberville	Alimentation camping	15/03/2022	07/04/2022	2022-265	13/05/2022
CLE 5	4753	EPCCCA	Ouainville	Armoire G 9 prises (G5,6,7,8,9,10,11,12)	09/11/2021	20/01/2022	2022-95	07/03/2022
CLE 6	4758	EP	Longueil	Mise en conformité armoire EP	09/02/2022	18/02/2022	2022-81	25/02/2022
CLE 4	4760	EP	La Frénaye	Rue St-Exupery et Grande Rue	09/12/2021	03/01/2022	2022-14	25/01/2022
CLE 4	4761	EP	Trouville Alliquerville	Route de l'Eglise et Chemin du Carreau	03/02/2022	25/02/2022	2022-99	10/03/2022
CLE 10	4763	Ext	Tôtes	Place du Général de Gaulle	31/03/2022	16/09/2022	2022-484	29/09/2022
CLE 5	4764	Eff+EP	Sainte-Hélène-Bondeville	Rue de la Campagne Cliquemare	01/04/2022	14/04/2022	2022-215	28/04/2022
CLE 1	4765	EP	Graimbouville	Le Havre Seine Métropole - route de la Golette (lié à M672)	20/05/2021	04/03/2022	2022-168	05/04/2022
CLE 1	4768	EP	Oudalle	Le Havre Seine Métropole - n°651 chemin des Fontaines	20/05/2021	14/04/2022	2022-287	19/05/2022
CLE 5	4788	EPCCCA	Saint-Riquier-ès-Plains	Diverses Rues 9 prises festives	07/12/2021	11/01/2022	2022-54	04/02/2022
CLE 6	4789	Eff+EP	Luneray	Rue des Ecuyers	17/02/2022	25/02/2022	2022-102	10/03/2022
CLE 6	4790	Eff+EP	Luneray	Rue des Poitreaux	21/03/2022	29/03/2022	2022-192	22/04/2022
CLE 4	4791	Renfo+EP	Lintot	Route de la Mare Dupuis	14/04/2022	03/05/2022	2022-272	16/05/2022
CLE 16	4794	EP	Quincampoix	Route de Neufchâtel	22/02/2022	15/03/2022	2022-147	28/03/2022
CLE 16	4795	EP	Quincampoix	Rue de la Bucaille - D53	22/02/2022	15/03/2022	2022-148	28/03/2022
CLE 11	4796	EP	Martin-Eglise	Résidence Les Maronniers	28/04/2022	25/05/2022	2022-362	30/06/2022
CLE 11	4797	EP	Martin-Eglise	Route du Monastère	28/04/2022	25/05/2022	2022-363	30/06/2022
CLE 10	4798	EP	Saint-Ouen-du-Breuil	Remplacement des lanternes en LEDS	15/04/2022	19/05/2022	2022-320	03/06/2022
CLE 16	4801	EP	Quincampoix	Résidence du Village	22/02/2022	15/03/2022	2022-149	28/03/2022
CLE 16	4802	EP	Quincampoix	Mise en conformité des armoires d'éclairage public	22/02/2022	15/03/2022	2022-150	28/03/2022
CLE 16	4803	EP	Le Bocasse	Route de la Mare Hameau de Bosc la Mer	07/04/2022	26/09/2022	2022-479	26/09/2022
CLE 16	4805	EP	Le Bocasse	Route de Valmartin D53 EP	07/04/2022	21/04/2022	2022-220	02/05/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 4	4816	Eff+EP	Norville	Impasse des Granges, Route de Secqueville	04/04/2022	02/05/2022	2022-273	16/05/2022
CLE 9	4819	EP	Elbeuf-sur-Andelle	Ensemble de la Commune	10/02/2022	01/03/2022	2022-130	21/03/2022
CLE 14	4820	EP	Ernemont-la-Villette	Rues de la Carel et Les Basses Communes	19/05/2022	17/06/2022	2022-414	13/07/2022
CLE 16	4825	EP	Pissy-Pôville	Avenue du Manoir	28/01/2022	17/02/2022	2022-86	28/02/2022
CLE 16	4826	EP	Eslettes	Axes Secondaires de la commune	03/03/2022	17/03/2022	2022-334	10/06/2022
CLE 7	4832	EP	Motteville	Rue des Poulies et Bois Guilbert	14/04/2022	12/05/2022	2022-300	24/05/2022
CLE 12	4839	EP	Etalondes	Ensemble de la commune	07/04/2022	13/04/2022	2022-196	25/04/2022
CLE 13	4842	EP	Mesnières-en-Bray	Ensemble de la commune	09/12/2021	07/06/2022	2022-443	19/08/2022
CLE 2	4852	EP	Gonfreville-Caillet	Route du vieux moulin	14/03/2022	05/04/2022	2022-303	24/05/2022
CLE 6	4855	Eff+EP	Longueil	Cavée tous vents	09/02/2022	18/02/2022	2022-82	25/02/2022
CLE 6	4856	Eff+EP	Longueil	Chemin du Monceau	09/02/2022	18/02/2022	2022-83	25/02/2022
CLE 10	4860	EP	Muchedent	Route d'auffay	03/03/2022	01/04/2022	2022-189	21/04/2022
CLE 10	4862	Eff+EP	Saint-Ouen-du-Breuil	Allée Saint Laurent	15/04/2022	19/05/2022	2022-321	03/06/2022
CLE 6	4865	EPCCCA	Le Bourg-Dun	office du tourisme	02/04/2022	14/04/2022	2022-266	16/05/2022
CLE 6	4868	Ext	Le Bourg-Dun	Borne Foraine place EVRARD	02/04/2022	14/04/2022	2022-267	16/05/2022
CLE 6	4869	EPCCCA	Le Bourg-Dun	Remplacement des Bornes armoires J	02/04/2022	14/04/2022	2022-268	16/05/2022
CLE 5	4870	EPCCCA	Paluel	Pont Rouge	31/03/2022	07/04/2022	2022-227	02/05/2022
CLE 3	4872	EP	Etalleville	Rue du Calvaire et Impasse des Hêtres	12/04/2022	03/05/2022	2022-290	19/05/2022
CLE 3	4873	Ext+EP	Ecretteville-lès-Baons	Lotissement Rue des Taverniers	18/02/2022	25/02/2022	2022-117	14/03/2022
CLE 10	4874	Ext+EP	Torey-le-Grand	Centre commercial	15/02/2022	25/02/2022	2022-110	11/03/2022
CLE 1	4875	Ext	Saint-Romain-de-Colbosc	Le Havre Seine Métropole - la Cour Fortin lieu-dit Val Budel	20/05/2021	22/03/2022	2022-421	29/07/2022
CLE 16	4876	Ext+EP	Roumare	10 Logements Séniors - Le Jardin des Tulipiers - D67	22/02/2022	08/03/2022	2022-139	25/03/2022
CLE 16	4878	EP	Authieux-Ratiéville	Hameau de Ratiéville	27/01/2022	12/09/2022	2022-475	22/09/2022
CLE 3	4881	Am	Gonzeville	Rue du Calvaire	17/01/2022	19/01/2022	2022-46	19/01/2022
CLE 1	4888	Eff	Criquetot-l'Esneval	Le Havre Seine Métropole - rue du Temple	20/05/2021	22/03/2022	2022-289	19/05/2022
CLE 1	4889	Eff	Criquetot-l'Esneval	Le Havre Seine Métropole - rue du Canot	20/05/2021	22/03/2022	2022-283	17/05/2022
CLE 2	4893	Renfo	Saint-Sauveur-d'Emalleville	Route de Bornambusc	31/05/2022	15/06/2022	2022-366	30/06/2022
CLE 2	4894	EP	Houquetot	Grande rue, prise festive	02/12/2020	12/04/2022	2022-216	28/04/2022
CLE 2	4895	EP	Bréauté	RD910, Av. du 8 Mai 1945	12/07/2022	13/09/2022	2022-481	27/09/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 5	4898	EP	Senneville-sur-Fécamp	Rue Val aux Ormes, du Torp et Champ de Bondeville (salle des fêtes)	28/01/2022	01/06/2022	2022-337	13/06/2022
CLE 1	4899	EP	Turretot	Le Havre Seine Métropole - allée de Beuzemesnil	20/05/2021	30/06/2022	2022-442	18/08/2022
CLE 1	4900	EP	Saint-Martin-du-Manoir	Le Havre Seine Métropole - chemin des écoliers	20/05/2021	03/03/2022	2022-167	05/04/2022
CLE 2	4902	EP	Maniquerville	Allée de la Voie Romaine	08/02/2022	14/02/2022	2022-79	24/02/2022
CLE 16	4905	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Résidence Les Chardonnerets	14/04/2022	04/07/2022	2022-419	28/07/2022
CLE 6	4906	EP	Thil-Manneville	Rue du château et de la ferme	21/02/2022	31/05/2022	2022-338	14/06/2022
CLE 6	4908	Eff+EP	Thil-Manneville	Impasse de Manneville	21/02/2022	31/05/2022	2022-339	14/06/2022
CLE 16	4909	EP	La Houssaye-Béranger	Route du Bocasse Route de l'Eglise	03/03/2022	11/03/2022	2022-134	24/03/2022
CLE 16	4910	EP	La Houssaye-Béranger	Chemin des Ecoliers Salle polyvalente et Parking Mairie	03/03/2022	11/03/2022	2022-135	24/03/2022
CLE 5	4935	EP	Pleine-Sève	Chemin de la Mare	15/12/2021	08/03/2022	2022-153	28/03/2022
CLE 9	4943	EP	Ry	Ensemble de la commune	05/04/2022	29/04/2022	2022-264	13/05/2022
CLE 10	4944	Ext	Saint-Honoré	Pose borne marché Espace Thomas Pesquet	16/02/2022	18/03/2022	2022-182	08/04/2022
CLE 10	4950	EP	Montreuil-en-Caux	Hameau d' Heucleu	26/02/2022	18/03/2022	2022-176	06/04/2022
CLE 10	4951	EP	Montreuil-en-Caux	Chemin du petit monastère	26/02/2022	18/03/2022	2022-177	06/04/2022
CLE 10	4952	EP	Montreuil-en-Caux	Chemin du Quesnay	26/02/2022	18/03/2022	2022-178	06/04/2022
CLE 4	4959	EP	La Frénaye	Rue Saint-Exupéry	09/12/2021	03/01/2022	2022-13	25/01/2022
CLE 5	4960	EP	Sainte-Hélène-Bondeville	Abri bus Rue Alexandre Leplay	22/02/2022	28/02/2022	2022-97	07/03/2022
CLE 5	4962	EP	Clasville	Rue des Marmots	15/12/2021	08/03/2022	2022-154	28/03/2022
CLE 5	4963	EPCCCA	Clasville	2 PRISES FESTIVES	24/02/2022	25/03/2022	2022-214	28/04/2022
CLE 3	4964	Ext+EP	Héricourt-en-Caux	Chemin du Pival + Lotissement	14/02/2022	04/04/2022	2022-224	02/05/2022
CLE 11	4967	Eff+EP	Offranville	Route de Neufmesnil - D327	07/04/2022	25/08/2022	2022-464	06/09/2022
CLE 3	4968	Eff+EP	Saint-Laurent-en-Caux	Rue des Ruches	29/04/2022	09/05/2022	2022-271	16/05/2022
CLE 3	4970	EP	Alvimare	Route de la Chapelle et Route de Cléville	02/06/2022	13/06/2022	2022-344	20/06/2022
CLE 3	4971	EP	Alvimare	Rue des Bouleaux et Impasse des Bouleaux	02/06/2022	13/06/2022	2022-345	20/06/2022
CLE 3	4972	EP	Alvimare	Lotissement - Rue des Charmes	02/06/2022	13/06/2022	2022-346	20/06/2022
CLE 11	4976	EP	Martin-Eglise	Zone Verte	28/04/2022	25/05/2022	2022-364	30/06/2022
CLE 16	4980	EP	Montigny	Résidences Beauchamps et du Petit Château	28/02/2022	08/03/2022	2022-144	25/03/2022
CLE 16	4981	EP	Montigny	Résidences Les Cottages et Les Saules	28/02/2022	08/03/2022	2022-145	25/03/2022
CLE 16	4982	EP	Pissy-Pôville	Rue de La Cour Herval	28/01/2022	17/02/2022	2022-87	28/02/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 16	4983	EP	Clères	Rue Louis Duthil - D53	07/04/2022	21/04/2022	2022-241	06/05/2022
CLE 16	4984	EP	Clères	Rue Hippolyte Lemarchand - D53A	07/04/2022	21/04/2022	2022-242	06/05/2022
CLE 16	4985	EP	Clères	Rue des Colverts - D53	07/04/2022	21/04/2022	2022-243	06/05/2022
CLE 16	4987	EP	Clères	Impasse Eugène Noël	07/04/2022	21/04/2022	2022-244	06/05/2022
CLE 7	4993	Renfo+EP	Yerville	Rue Jules Guéville	07/04/2022	14/04/2022	2022-207	26/04/2022
CLE 5	4995	EP	Eletot	Armoire A Grand Rue	22/02/2022	28/02/2022	2022-106	11/03/2022
CLE 5	4996	EP	Eletot	Armoire B Rue des Oiseaux	22/02/2022	28/02/2022	2022-109	11/03/2022
CLE 5	4997	EP	Eletot	Armoire C Rue Saint Pierre	22/02/2022	28/02/2022	2022-111	11/03/2022
CLE 5	4998	EP	Eletot	Armoire E Rue de Sainte Hélène	22/02/2022	28/02/2022	2022-112	11/03/2022
CLE 6	5000	EP	Avremesnil	Rue Beaufournier et rue de la mer Armoire K et J	05/04/2022	11/08/2022	2022-450	26/08/2022
CLE 6	5001	EP	Avremesnil	Rue Pierre et Marie Curie armoire I et G	05/04/2022	19/08/2022	2022-451	26/08/2022
CLE 6	5002	EP	Avremesnil	Le bas d'Avremesnil armoire M	05/04/2022	25/08/2022	2022-466	08/09/2022
CLE 6	5003	EP	Avremesnil	Rue du bout bouquet armoire H	05/04/2022	19/08/2022	2022-452	26/08/2022
CLE 6	5004	EP	Avremesnil	Rue de la Croix de Lorgerie	05/04/2022	19/08/2022	2022-453	26/08/2022
CLE 5	5005	EP	Eletot	Armoire F Route de Sainte Hélène	22/02/2022	28/02/2022	2022-113	11/03/2022
CLE 5	5006	EP	Eletot	Armoire G Rue de la Cavée	22/02/2022	28/02/2022	2022-114	11/03/2022
CLE 5	5007	EP	Eletot	Armoire H Rue du Four à Pain	22/02/2022	28/02/2022	2022-115	11/03/2022
CLE 7	5020	EP	Blacqueville	Armoire I	29/03/2022	14/04/2022	2022-204	26/04/2022
CLE 7	5023	EP	Blacqueville	Armoire 4	29/03/2022	14/04/2022	2022-205	26/04/2022
CLE 7	5026	Eff+EP	Blacqueville	Rue de la Forge	29/03/2022	14/04/2022	2022-206	26/04/2022
CLE 11	5028	Eff+EP	Offranville	Rue du Château - Effacement Fils Nus	07/04/2022	25/08/2022	2022-459	06/09/2022
CLE 2	5032	EP	Les Loges	Route de Fécamp	09/03/2022	29/04/2022	2022-246	09/05/2022
CLE 2	5033	EP	Les Loges	Route de Gonnevill	09/03/2022	29/04/2022	2022-245	09/05/2022
CLE 16	5034	Eff+EP	Villers-Ecalles	Entrée Route de Duclair - D143	05/04/2022	19/04/2022	2022-221	02/05/2022
CLE 6	5035	Eff+EP	Gueures	Rue de Rivoli	15/02/2022	25/02/2022	2022-103	10/03/2022
CLE 6	5037	Eff+EP	Gueures	Rue Pernelle	15/02/2022	25/02/2022	2022-104	10/03/2022
CLE 4	5038	Ext+EP	Tancarville	Lotissement Logéo 36 locatifs + 9 accessions	12/04/2022	29/04/2022	2022-371	01/06/2022
CLE 10	5039	Eff+EP	Les Grandes-Ventes	Rue d'Orival	04/04/2022	05/05/2022	2022-305	24/05/2022
CLE 10	5043	Eff+EP	Les Grandes-Ventes	Rue Grande Rue (1ère partie)	04/04/2022	05/05/2022	2022-306	24/05/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 10	5044	Eff+EP	Les Grandes-Ventes	Rue Grande Rue	04/04/2022	05/05/2022	2022-307	24/05/2022
CLE 10	5045	EP	Les Grandes-Ventes	Pose de prises guirlande diverses rues	04/04/2022	05/05/2022	2022-308	24/05/2022
CLE 3	5048	EP	Ecretteville-lès-Baons	Rues des Archers, des Troubadours et du Forgeron	17/06/2022	23/06/2022	2022-373	06/07/2022
CLE 12	5050	EP	Le Mesnil-Réaume	TOUTE LA COMMUNE EP LED	07/12/2021	15/02/2022	2022-116	11/03/2022
CLE 4	5051	EP	Arelaune-en-Seine	Rue de la Renaissance et Armoire B	06/12/2021	05/01/2022	2022-51	03/02/2022
CLE 16	5054	Eff+EP	Fontaine-le-Bourg	Côte de la Justice	14/06/2022	24/06/2022	2022-417	21/07/2022
CLE 13	5069	Eff+EP	Saint-Germain-sur-Eaulne	Rue de l'Eaulne	14/03/2022	29/04/2022	2022-252	10/05/2022
CLE 9	5070	EP	Grainville-sur-Ry	Bourg (Passage en LED)	04/04/2022	12/04/2022	2022-201	26/04/2022
CLE 1	5072	EP	Etretat	rues A.Karr, Casino, Notre Dame, Georges V, Prosper Brindejont	17/02/2022	23/02/2022	2022-98	08/03/2022
CLE 7	5073	Eff+EP	Saint-Martin-de-l'If	Route de Rançon - Partie 1	25/03/2022	14/04/2022	2022-235	04/05/2022
CLE 7	5074	Eff+EP	Saint-Martin-de-l'If	Route de Rançon - Partie 2	25/03/2022	14/04/2022	2022-236	04/05/2022
CLE 7	5075	Eff+EP	Saint-Martin-de-l'If	Route des Héberts	25/03/2022	14/04/2022	2022-237	04/05/2022
CLE 5	5090	EP	Clasville	impasse du Lac	15/12/2021	08/03/2022	2022-155	28/03/2022
CLE 5	5097	EP	Veules-les-Roses	Rue Jason Berger	15/12/2021	08/03/2022	2022-156	28/03/2022
CLE 5	5098	EP	Veules-les-Roses	Rue Camille Marchand- Chemin du Crucifix	15/12/2021	08/03/2022	2022-157	28/03/2022
CLE 5	5099	EP	Veules-les-Roses	Chemin Henri Maret - Rue Jules Truffier	15/12/2021	08/03/2022	2022-158	28/03/2022
CLE 5	5100	EP	Veules-les-Roses	Rue Jean Moulin sortie sotteville sur mer	15/12/2021	08/03/2022	2022-159	28/03/2022
CLE 5	5101	EP	Veules-les-Roses	Front de Mer	15/12/2021	08/03/2022	2022-160	28/03/2022
CLE 16	5106	EP	Sierville	Les 5 Hameaux et Rte de Fresquiennes 2	12/04/2022	19/04/2022	2022-210	27/04/2022
CLE 16	5107	EP	Sierville	Hameau du Boullay éclairage complémentaire	12/04/2022	27/06/2022	2022-415	18/07/2022
CLE 11	5109	EP	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Passage de toute la commune en lanternes Led partie 2		18/02/2022	2022-331	08/06/2022
CLE 9	5111	EP	Bois-l'Eveque	Passage en LED de l'ensemble de la commune	07/04/2022	15/09/2022	2022-483	29/09/2022
CLE 1	5113	EP	Cauville-sur-Mer	R.D. 940 (sente des marguerites/rue des compagnons)	25/01/2022	05/04/2022	2022-239	05/05/2022
CLE 4	5115	Eff	Lintot	Rue du Temple	14/04/2022	03/05/2022	2022-238	16/05/2022
CLE 11	5116	Renfo+EP	Ricarville-du-Val	Rue du Charme - D114	04/04/2022	07/04/2022	2022-222	02/05/2022
CLE 13	5118	Eff+EP	Campneuseville	Le Sainfoin Hameau	25/03/2022	29/04/2022	2022-281	17/05/2022
CLE 11	5121	Eff+EP	Tourville-sur-Arques	Allée et Impasse des Canadiens	26/04/2022	16/05/2022	2022-322	03/06/2022
CLE 4	5124	Renfo+Eff	Saint-Jean-de-la-Neuville	Route et Allée du Colombier - Ouest	14/04/2022	10/05/2022	2022-291	19/05/2022
CLE 2	5125	Ext	Froberville	Rue d'Epreville	11/03/2022	11/03/2022	2022-175	05/04/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 11	5127	EP	Petit-Caux	Bracquemont - Mise en conformité Armoires	24/05/2022	27/06/2022	2022-397	11/07/2022
CLE 11	5130	EP	Rouxmesnil-Bouteilles	Cheminement Parc Mairie	04/04/2022	19/04/2022	2022-249	10/05/2022
CLE 5	5132	EP	Theuville-aux-Maillots	Rue des Pivoines	13/12/2021	11/01/2022	2022-7	20/01/2022
CLE 6	5141	Renfo+EP	Auppegard	Rue du Clos Colmesnil	17/02/2022	25/02/2022	2022-101	10/03/2022
CLE 3	5143	EP	Harcenville	Rue du Château	08/02/2022	09/03/2022	2022-161	29/03/2022
CLE 3	5146	Ext+EP	Sainte-Marie-des-Champs	Lotissement le Clos des Champs	10/05/2022	17/05/2022	2022-301	24/05/2022
CLE 3	5148	Eff+EP	Sainte-Marie-des-Champs	Rue du Vieux Sainte Marie - Partie 2	10/05/2022	17/05/2022	2022-302	24/05/2022
CLE 1	5154	EP	Epouville	Le Havre Seine Métropole - rue Georges Cuvier (provision CU)	20/05/2021	10/02/2022	2022-166	05/04/2022
CLE 14	5155	EP	Gaillefontaine	Passage en LED de l'ensemble de la commune	13/04/2022	20/05/2022	2022-352	21/06/2022
CLE 4	5157	EP	Saint-Nicolas-de-la-Taille	R.D.17 (au droit du ch.des Prés - lotissement neuf)	04/04/2022	12/04/2022	2022-208	26/04/2022
CLE 4	5163	Eff	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue du Val Eglantier	27/06/2022	08/07/2022	2022-420	29/07/2022
CLE 9	5164	EP	Mesnil-Raoul	Clos des Hauts Mesnil	30/03/2022	12/04/2022	2022-194	22/04/2022
CLE 7	5166	EP	Saussay	Rue du Beau Feuillage	11/04/2022	10/06/2022	2022-473	19/09/2022
CLE 14	5168	EP	Forges-les-Eaux	Rte de Dieppe et Avenue des Sources	22/03/2022	26/04/2022	2022-257	12/05/2022
CLE 14	5171	EP	Forges-les-Eaux	Giratoires	22/03/2022	26/04/2022	2022-255	12/05/2022
CLE 14	5172	EP	Forges-les-Eaux	Rue Jacques Hébertot	22/03/2022	26/04/2022	2022-254	12/05/2022
CLE 2	5174	Ext	Bréauté	Place André et Jean Suchetet	12/07/2022	13/09/2022	2022-482	27/09/2022
CLE 6	5185	EPCCCA	Autigny	Prises festives diverses rues	04/04/2022	18/07/2022	2022-457	06/09/2022
CLE 10	5192	EP	Bellencombre	Route de la Heuzé	16/02/2022	08/04/2022	2022-191	22/04/2022
CLE 14	5193	EP	Grumesnil	Passage en LED de l'ensemble de la commune	29/03/2022	14/06/2022	2022-360	22/06/2022
CLE 4	5197	EP	Trouville Alliquerville	Route du Stade (Stade Municipal)	03/02/2022	27/06/2022	2022-423	01/08/2022
CLE 11	5198	EP	Petit-Caux	Berneval Le Grand Stade de Football	24/05/2022	27/06/2022	2022-391	11/07/2022
CLE 11	5199	EP	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Quartier de l'Eglise	24/05/2022	27/06/2022	2022-392	11/07/2022
CLE 11	5200	EP	Petit-Caux	Berneval Le Grand Rue de Verdun Rue Max Parment et Rue John White	24/05/2022	27/06/2022	2022-393	11/07/2022
CLE 11	5201	EP	Petit-Caux	Biville Sur Mer Chemin du Clos Savoye et 2 lotissements Route de Penly	24/05/2022	27/06/2022	2022-394	11/07/2022
CLE 11	5202	EP	Petit-Caux	Biville Sur Mer Mare et Terrain de Pétanque	24/05/2022	27/06/2022	2022-395	11/07/2022
CLE 3	5205	EP	Terres-de-Caux	Ste Marguerite s/Fauville - Lotissement	14/03/2022	24/03/2022	2022-293	19/05/2022
CLE 4	5207	EP	Rives-en-Seine	Villequier, rue Binet, Hameau de l'Eglise, etc...	07/07/2022	23/08/2022	2022-470	15/09/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 4	5208	EP	Norville	Rue de Lillebonne, Rue de l'Eglise, etc...	04/04/2022	02/05/2022	2022-274	16/05/2022
CLE 11	5211	EP	Offranville	Parking Rue du Bout de la Ville	07/04/2022	25/08/2022	2022-463	06/09/2022
CLE 11	5212	EP	Offranville	Rue Jean Jaures - Partie 1	07/04/2022	25/08/2022	2022-462	06/09/2022
CLE 11	5213	EP	Offranville	Rue Jean Jaures - Partie 2	07/04/2022	25/08/2022	2022-460	06/09/2022
CLE 11	5214	EP	Petit-Caux	INTRAVILLE - Mise en valeur de l'Eglise	24/05/2022	27/06/2022	2022-405	11/07/2022
CLE 11	5216	EP	Petit-Caux	ASSIGNY - Parking de la Maison Aide Maternelle	24/05/2022	27/06/2022	2022-385	11/07/2022
CLE 11	5218	EP	Petit-Caux	ASSIGNY - Mise en valeur Façade Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-386	11/07/2022
CLE 11	5219	EP	Petit-Caux	ASSIGNY - Prairie - Médard - Libération	24/05/2022	27/06/2022	2022-387	11/07/2022
CLE 12	5220	Renfo+Eff+EP	Flocques	Rue d'Heudelimont	04/02/2022	22/02/2022	2022-140	25/03/2022
CLE 13	5221	EP	Neufchâtel-en-Bray	Remplacement des vetustées	07/06/2022	17/06/2022	2022-377	07/07/2022
CLE 16	5222	EP	Mont-Cauvaire	Route des Coudrettes	30/06/2022	12/09/2022	2022-476	22/09/2022
CLE 16	5223	EP	Mont-Cauvaire	Rue Le Bout des Rues	30/06/2022	12/09/2022	2022-477	22/09/2022
CLE 16	5224	EP	Mont-Cauvaire	Route de Clères - Partie 3	30/06/2022	12/09/2022	2022-478	22/09/2022
CLE 16	5229	EP	Esteville	Aire de Jeux Espace Temps	05/04/2022	13/04/2022	2022-223	02/05/2022
CLE 14	5230	EP	Forges-les-Eaux	Rue de Neufchâtel	29/06/2022	08/07/2022	2022-427	08/08/2022
CLE 11	5240	EP	Bailly-en-Rivière	Carrefour Etrumont D149	08/04/2022	19/09/2022	2022-485	03/10/2022
CLE 12	5241	EP	Fréauville	TOUTE LA COMMUNE	25/03/2022	04/04/2022	2022-197	25/04/2022
CLE 3	5242	EP	Allouville-Bellefosse	Route de Bellefosse	05/04/2022	23/06/2022	2022-438	12/08/2022
CLE 16	5245	EP	Fresquiennes	Centre Bourg - Partie 2	05/04/2022	20/04/2022	2022-226	02/05/2022
CLE 13	5247	EP	Lucy	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	13/05/2022	10/05/2022	2022-328	07/06/2022
CLE 3	5253	Eff+EP	Doudeville	Hameau de Seltot - Rue du Buquet au Fol	06/07/2022	03/08/2022	2022-437	12/08/2022
CLE 13	5256	EP	Guerville	ensemble de la commune	04/03/2022	22/03/2022	2022-165	01/04/2022
CLE 14	5264	EP	Molagnies	Humermont	11/04/2022	20/05/2022	2022-353	23/06/2022
CLE 6	5266	EP	Quiberville	Route de la vallée (accès camping)	22/02/2022	07/04/2022	2022-193	22/04/2022
CLE 12	5267	EP	Osmoy-Saint-Valery	Toute la Commune	12/04/2022	04/05/2022	2022-275	16/05/2022
CLE 1	5269	EP	Angerville-l'Orcher	Le Havre Seine Métropole - allée de l'école	20/05/2021	07/04/2022	2022-288	19/05/2022
CLE 3	5273	EP	Les Hauts-de-Caux	Autretot - Allée des Tisserands	14/04/2022	20/06/2022	2022-425	03/08/2022
CLE 10	5274	EP	Val-de-Saône	Parking route de la mer	07/04/2022	19/04/2022	2022-200	26/04/2022
CLE 10	5277	EP	Saint-Maclou-de-Folleville	Rue du vieux château	11/04/2022	06/05/2022	2022-317	02/06/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 10	5278	EP	Saint-Maclou-de-Folleville	Cité des sources	11/04/2022	06/05/2022	2022-318	02/06/2022
CLE 10	5279	EP	Varneville-Bretteville	ZAC des Vikings	27/04/2022	06/05/2022	2022-277	17/05/2022
CLE 2	5280	EP	Epreville	Route du Havre	14/04/2022	06/05/2022	2022-284	17/05/2022
CLE 10	5281	Eff	Gonneville-sur-Scie	Route de la Vatine	04/04/2022	29/04/2022	2022-263	13/05/2022
CLE 10	5286	EP	Rosay	Route de la forêt	25/03/2022	21/04/2022	2022-233	04/05/2022
CLE 11	5287	EP	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Parking Collège Claude Monet - Partie 2	02/03/2022	11/03/2022	2022-162	29/03/2022
CLE 10	5293	Eff+EP	Belleville-en-Caux	Impasse des oiseaux	01/04/2022	19/04/2022	2022-217	29/04/2022
CLE 10	5294	EP	Belleville-en-Caux	Rue de Saint Vaast Du Val	01/04/2022	19/04/2022	2022-218	29/04/2022
CLE 10	5295	EP	Belleville-en-Caux	Rue du pressoir	01/04/2022	19/04/2022	2022-219	29/04/2022
CLE 11	5301	EP	Grèges	Mise en conformité des Prises Guirlande	06/05/2022	12/05/2022	2022-295	20/05/2022
CLE 11	5303	EP	Martin-Eglise	Stade de Football	28/04/2022	25/05/2022	2022-365	30/06/2022
CLE 13	5304	Eff+EP	Foucarmont	Rue de l'Abbaye	10/03/2022	26/04/2022	2022-251	10/05/2022
CLE 16	5307	EP	Cailly	Route de Saint Saëns	04/04/2022	22/04/2022	2022-323	03/06/2022
CLE 16	5308	EP	Cailly	Centre Bourg	04/04/2022	22/04/2022	2022-324	03/06/2022
CLE 11	5310	Eff+EP	Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de l'École Buissonnière	24/05/2022	21/07/2022	2022-422	01/08/2022
CLE 4	5316	EP	Mélamare	rue des deux communes	02/06/2022	30/06/2022	2022-374	07/07/2022
CLE 4	5317	EP	Mélamare	chemin du vallon	02/06/2022	30/06/2022	2022-375	07/07/2022
CLE 4	5318	EP	Mélamare	route de Saint-Romain	24/03/2022	26/04/2022	2022-232	03/05/2022
CLE 4	5320	EP	Mélamare	Arnoires	24/03/2022	26/04/2022	2022-231	03/05/2022
CLE 1	5324	EP	Saint-Laurent-de-Brèvedent	côte des chataigniers R.D.311	30/06/2022	06/07/2022	2022-376	07/07/2022
CLE 2	5328	EP	Annouville-Vilmesnil	Route de Goderville, Route des Bacs et rue de Lorgoday	17/06/2022	12/07/2022	2022-455	16/08/2022
CLE 5	5341	Renfo+EP	Valmont	Rue Jules Crochemore	12/07/2022	26/07/2022	2022-434	09/08/2022
CLE 11	5352	EP	Offranville	Rue Jean Jaures - Partie 3	07/04/2022	25/08/2022	2022-461	06/09/2022
CLE 11	5359	EP	Petit-Caux	Biville Sur Mer Abaissement Puissance Armoires BV2 BV4 et BV5	24/05/2022	27/06/2022	2022-396	11/07/2022
CLE 11	5361	EP	Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Eglise	24/05/2022	27/06/2022	2022-388	11/07/2022
CLE 11	5362	EP	Petit-Caux	Saint Quentin Au Bosc - Chemin Vert	24/05/2022	27/06/2022	2022-409	11/07/2022
CLE 11	5363	EP	Petit-Caux	Saint Quentin Au Bosc - Mairie	04/05/2022	07/07/2022	2022-410	11/07/2022
CLE 11	5364	EP	Petit-Caux	Derchigny Graincourt - Eglise	24/05/2022	27/06/2022	2022-398	11/07/2022
CLE 11	5365	EP	Petit-Caux	Derchigny Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-389	11/07/2022

CLE	Mage	Nature	Commune	Nom de l'opération	date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 11	5368	EP	Petit-Caux	Greny - Mise en conformité des 4 armoires et Parking Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-400	11/07/2022
CLE 11	5370	EP	Sauqueville	Route des Tourelles - 2ème partie	25/04/2022	10/05/2022	2022-310	30/05/2022
CLE 7	5373	Am	Saint-Martin-de-l'If	Poste Mairie	13/05/2022	19/05/2022	2022-424	01/08/2022
CLE 11	5376	EP	Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Parking de la Salle des Fêtes	24/05/2022	27/06/2022	2022-411	11/07/2022
CLE 11	5377	EP	Petit-Caux	Guilmécourt - Bornes lumineuse autour de la Mare et Façade Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-401	11/07/2022
CLE 4	5378	Am	Saint-Nicolas-de-la-Taille	sente Foison, rue du Cabriolet	17/03/2022	17/03/2022	2022-122	17/03/2022
CLE 11	5380	EP	Petit-Caux	Guilmécourt - Rue Saint Pierre	24/05/2022	27/06/2022	2022-402	11/07/2022
CLE 11	5381	EP	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Armoires Ep SM22 et SM7	24/05/2022	27/06/2022	2022-403	11/07/2022
CLE 11	5382	EP	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Bornes Lumineuses Musée	24/05/2022	27/06/2022	2022-404	11/07/2022
CLE 11	5385	EP	Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Secteur Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-399	11/07/2022
CLE 5	5394	Renfo	Thiergeville	Allée du Bucail	26/04/2022	26/04/2022	2022-253	27/04/2022
CLE 11	5398	EP	Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Façade Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-412	11/07/2022
CLE 11	5404	EP	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Façade Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-406	11/07/2022
CLE 11	5419	EP	Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Parking Mairie	24/05/2022	27/06/2022	2022-407	11/07/2022
CLE 11	5423	EP	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Aire de Jeux Pump Track	24/05/2022	27/06/2022	2022-408	11/07/2022
CLE 5	5424	EP	Thérouldeville	Armoire A Rue de la Boulangerie	14/04/2022	01/06/2022	2022-349	20/06/2022
CLE 11	5425	EP	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Parc Floral	24/05/2022	27/06/2022	2022-390	11/07/2022
CLE 5	5427	EP	Thérouldeville	Armoire C Rue des Tisserands	14/04/2022	01/06/2022	2022-350	20/06/2022
CLE 16	5430	EP	Saint-André-sur-Cailly	Route de Saint Jean	30/06/2022	22/07/2022	2022-471	19/09/2022
CLE 13	5436	Renfo+EP	Lucy	Rue du Moulin	13/04/2022	10/05/2022	2022-329	07/06/2022
CLE 1	5438	EP	Criquetot-l'Esneval	RD39 route de Vergetot, rue de la Forge, rue du Barbot	22/06/2022	07/07/2022	2022-380	11/07/2022
CLE 11	5440	Ext+EP	Grèges	Lotissement Communal de 13 parcelles	06/05/2022	12/05/2022	2022-296	20/05/2022
CLE 10	5441	EP	Notre-Dame-du-Parc	Remplacement de lanternes	28/06/2022	11/08/2022	2022-447	25/08/2022
CLE 10	5449	Ext	Sainte-Foy	Salle polyvalente borne marché	17/05/2022	03/06/2022	2022-343	16/06/2022
CLE 12	5450	EP	Flocques	Centre Bourg	29/04/2022	12/05/2022	2022-312	31/05/2022
CLE 10	5458	EP	Pommeréval	Eclairage mairie	06/05/2022	19/05/2022	2022-319	02/06/2022
CLE 12	5462	Eff+EP	Ponts-et-Marais	Rue Tangret et Tollier	30/05/2022	03/06/2022	2022-351	21/06/2022
CLE 7	5487	EP	Carville-la-Folletière	Rue du Nouveau Monde - La Coupellerie	07/09/2022	22/09/2022	2022-486	03/10/2022
CLE 3	5492	EP	Les Hauts-de-Caux	Veauville les Baons - Armoires A, B, C, F, G, H	24/06/2022	19/07/2022	2022-426	03/08/2022

CLE	Mag	Nature	Commune	Nom de l'opération	Date délibération adhérent	date convention	n° arrêté	date arrêté
CLE 1	5498	EP	Saint-Aubin-Routot	Le Havre Seine Métropole - rue du Four à Chaud poste carrouge (lié à M3344)	20/05/2021	05/07/2022	2022-441	18/08/2022
CLE 10	5511	EP	Tôtes	Cité des champs	30/06/2022	01/09/2022	2022-468	13/09/2022
CLE 16	5559	EP	Fontaine-le-Bourg	Rue du Verdier et Rue de la Boiserie	14/06/2022	24/06/2022	2022-416	21/07/2022
CLE 7	5566	EP	Yerville	Giratoire RD 929 et RD 88	30/08/2022	01/09/2022	2022-467	12/09/2022
CLE 10	5581	EP	Le Bois-Robert	Rue verte	08/07/2022	12/08/2022	2022-448	25/08/2022
CLE 7	5595	EP	Saussay	Lotissement des Roses	27/06/2022	03/08/2022	2022-472	19/09/2022
CLE 7	5598	EP	Saint-Martin-de-l'If	Mont de l'If - Eglise	08/07/2022	22/08/2022	2022-456	02/08/2022
CLE 10	5605	EP	Dénestanville	Croisement RD3 et rue St Martin	23/06/2022	12/08/2022	2022-449	25/08/2022

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-08

Séance du 18 octobre 2022

Objet : rapport sur l'activité 2021 du syndicat

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-08

Objet : rapport sur l'activité 2021 du syndicat

VU :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement l'article L5211-39, qui fixe comme obligation au président de chaque EPCI d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

CONSIDÉRANT :

- le rapport sur l'activité 2021 présenté ce jour en séance par Yves LOISEL, Vice-président.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **VALIDE** le rapport sur l'activité 2021,
- **INVITE** chaque maire de nos communes adhérentes à donner communication du rapport au conseil municipal en séance publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-09

Séance du 18 octobre 2022

Objet : vente d'un terrain à l'euro symbolique

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACASSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACASSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-09

Objet : vente d'un terrain à l'euro symbolique

VU :

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le contrat de concession signé le 14 février 2019,
- La convention de restitution de terrain,

CONSIDÉRANT :

- Que, conformément à la convention de restitution du terrain cadastré AI 72 commune de Saint-Martin-Osmonville, sis route de Buchy, le SDE76, en sa qualité d'autorité concédante, est le propriétaire dudit terrain,
- Que le SDE76 accepte la vente à l'euro symbolique de son terrain,
- Que l'ensemble des actes juridiques nécessaires à la régularisation de cette vente sera établi.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de la vente à l'euro symbolique du terrain cadastré commune de Saint-Martin-Osmonville, sis route de Buchy identifié dont la référence cadastrale est AI 72.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet d'émargement tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-10

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 de prestations Enedis en travaux sous tension et en moyens de réalimentation pour le compte du SDE76

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-10

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 de prestations Enedis en travaux sous tension et en moyens de réalimentation pour le compte du SDE76

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention TST pour les travaux 2023-2026,

CONSIDÉRANT :

- les dispositions du dernier alinéa de l'article 7 de l'annexe 1 du cahier des charges de la concession, qui prévoit que le SDE76, pour les travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage, fera réaliser ceux-ci sous tension dans la mesure du possible afin de contribuer à la diminution du temps de coupure pour travaux,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 que soient précisés le contenu et les modalités de mise en œuvre des prestations Enedis pour la période 2023-2026, ainsi que le barème TST HTA 2023.

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **FIXE** le seuil d'intervention en travaux sous tension à 15 000 NiTi initial, où Ni est le nombre de clients impactés par la coupure et Ti la durée de la coupure, ce qui entraîne une dépense d'environ 150 000 €/an pour le SDE76 ;
- **AUTORISE** la révision annuelle du barème par échange de courriers entre le SDE76 et Enedis ;
- **PORTE** la dépense correspondante chaque année au budget du SDE76.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-11

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 relative à l'utilisation du service « extranet carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-11

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 relative à l'utilisation du service « extranet carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention « extranet carto » et ses annexes,

CONSIDÉRANT :

- qu'aux termes des dispositions combinées des articles 43 et 45 du cahier des charges de la concession, le SDE76 est susceptible d'accéder gratuitement à un service de consultation à distance de la cartographie grande échelle,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 de fixer les conditions d'utilisation et les modalités d'accès à ce service.

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention « extranet carto » et ses annexes pour 2023-2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-12

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 avec Enedis relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-12

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 avec Enedis relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- la délibération n°2019/02/07-04 du 7 février 2019 approuvant la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76,
- la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76 signée le 18/03/2021.

CONSIDÉRANT :

- que les dispositions combinées des articles 43 et 45 du cahier des charges de la concession déterminent les obligations du concessionnaire et du SDE76 en matière d'échange de données à moyenne échelle,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 de définir précisément les modalités techniques et financières d'échange de données cartographiques au format numérique à moyenne échelle,
- qu'il est rendu nécessaire de modifier la convention en vigueur pour pouvoir bénéficier des informations supplémentaires demandées de la nouvelle convention cadre FRCCR/Enedis.

La présidente donne lecture du projet de convention.

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **INDIQUE** que ladite convention annule et remplace celle signée le 18/03/2021
- **INDIQUE** que cette nouvelle convention est sans impact financier sur la concession ;
- **APPROUVE** le contenu de la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession jointe en annexe ;
- **AUTORISE** la présidente à signer ladite la convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-13

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention avec Enedis relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-13

Objet : CONCESSION - approbation de la convention avec Enedis relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE76 pour 2023-2026,

CONSIDÉRANT :

- que les dispositions combinées des articles 43 et 45 du cahier des charges de la concession déterminent les obligations du concessionnaire et du SDE76 en matière d'échange de données à grande échelle,
- la nécessité de géo-référencer les ouvrages avec une classe de précision conforme à la circulaire du 16 septembre 2003,
- la construction d'ouvrages en souterrain qui nécessite l'échange de données dématérialisées à grande échelle entre le concessionnaire et le SDE76, depuis les études jusqu'au moment de la mise en service des ouvrages,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 de connaître et définir les formats d'échange et de précision des données grande échelle au format numérique avec Enedis pour 2023-2026.

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession et ses annexes pour 2023-2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-14

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 d'utilisation d'une plateforme d'échange internet "e-plans" avec Enedis dans le cadre de l'exécution des travaux du SDE76

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACASSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACASSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-14

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 d'utilisation d'une plateforme d'échange internet "e-plans" avec Enedis dans le cadre de l'exécution des travaux du SDE76

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention relative à l'utilisation d'une plateforme d'échange internet "e-Plans" et ses annexes, dans le cadre de l'exécution des travaux du SDE76 pour 2023-2026,

CONSIDÉRANT :

- que l'article 14 du cahier des charges de la concession organise les échanges entre le SDE76 et Enedis préalablement à la phase travaux et lors de la remise des ouvrages au concessionnaire,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 de renforcer ses échanges lors de ces deux phases et dans la phase travaux à l'aide de procédures dématérialisées, afin d'améliorer son efficacité,

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention « e-plans » d'échange dans le cadre de l'exécution des travaux du SDE76 et ses annexes pour 2023-2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-16

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 avec Enedis fixant les modalités de participation d'Enedis au financement des travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-16

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 avec Enedis fixant les modalités de participation d'Enedis au financement des travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention fixant les modalités de participation d'Enedis au financement des travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession

CONSIDÉRANT :

- l'article 8 du contrat de concession et l'article 4A de l'annexe 1 du cahier des charges de la concession par lequel Enedis s'engage à participer aux travaux d'effacement du SDE76 dans la limite d'un montant annuel,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 de renouveler la convention en cours et de déterminer le montant annuel pour la période 2023-2026 et les conditions de son versement,
- que la négociation avec Enedis a permis de modifier le montant annuel pour tenir compte de l'adhésion de quatre communes au SDE76,

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative à l'article 8 du contrat de concession et à l'article 4A de l'annexe 1, qui fixe ce montant à 330 000 €/an, le taux de participation à 40 % et le taux de sécurisation à 40 % de fils nus traités sur le linéaire ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-17

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 avec Enedis relative à la répartition de maîtrise d'ouvrage du raccordement des programmes immobiliers collectifs à caractère social

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-17

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 avec Enedis relative à la répartition de maîtrise d'ouvrage du raccordement des programmes immobiliers collectifs à caractère social

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention 2023-2026 relative aux modalités de répartition de la maîtrise d'ouvrage dans le logement à caractère social, qui transfère par exception au SDE76 la maîtrise d'ouvrage du raccordement des programmes immobiliers collectifs à caractère social si le nombre de logements sociaux est supérieur à 50 % du nombre total de logement à construire,

CONSIDÉRANT :

- que le SDE76 est engagé de cette manière depuis 1976,
- qu'il est dans l'intérêt du SDE76 de renouveler les modalités opérationnelles liées à ce transfert par exception de la maîtrise d'ouvrage pour le logement social, pour 2023-2026,

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention pour 2023-2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-18

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 de partenariat entre le SDE76 et Enedis concernant l'accompagnement autour de la transition énergétique

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-18

Objet : CONCESSION - approbation de la convention 2023-2026 de partenariat entre le SDE76 et Enedis concernant l'accompagnement autour de la transition énergétique

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,
- le projet de convention de partenariat entre le SDE76 et Enedis concernant l'accompagnement autour de la transition énergétique pour 2023-2026,

CONSIDÉRANT :

- le chapitre 3 du cahier des charges de la concession, qui permet à Enedis et au SDE76 de collaborer autour de grandes thématiques relatives à la transition énergétique,
- la volonté des deux parties de structurer leur collaboration autour de trois axes prioritaires :
 - o l'accompagnement des collectivités par l'aide à une moindre consommation,
 - o le développement et la planification de la production d'énergie renouvelable,
 - o le développement de la mobilité électrique,

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le contenu de la convention de partenariat avec Enedis pour les années 2023-2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-19

Séance du 18 octobre 2022

Objet : CONCESSION - approbation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'Enedis pour la période 2023-2026

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-19

Objet : CONCESSION - approbation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'Enedis pour la période 2023-2026

VU :

- les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la convention de concession aux termes de laquelle le SDE76 concède au concessionnaire les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges,

CONSIDÉRANT :

- la synthèse du diagnostic mis à jour en 2022 et partagé entre Enedis et le SDE76,
- les nouvelles valeurs repères qui en découlent pour garantir un bon niveau de qualité de la distribution d'électricité, pour accompagner la transition énergétique, pour sécuriser les infrastructures, qui ont été négociées entre les services du SDE76 et Enedis,
- la volonté de poursuivre la dynamique d'investissement de la concession avec des inflexions nécessaires pour maintenir la trajectoire et traiter les nouvelles sensibilités du réseau diagnostiquées, portant les investissements de 11 800 000 € à 12 200 000 € pour 2023-2026,
- un PPI 2023-2026 qui se traduit par de nouvelles quantités programmées,

Imelda VANDECANDELAERE, Vice-présidente, présente le Programme Pluriannuel d'Investissement 2023-2026.

DÉCISION :

Après avoir entendu et exposé, en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le PPI 2023-2026 du concessionnaire Enedis et l'article 4 de l'avenant n° 2 au contrat de concession entre le SDE76, Enedis et EDF (les articles 1, 2, 3, 5 et 6 ont été adoptés par la délibération n° 2022/10/18-04 de ce jour) ;
- **INDIQUE** que cette modification est sans impact financier sur la concession.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-20

Séance du 18 octobre 2022

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACASSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACASSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-20

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT :

- Que les besoins du SDE76 évoluant, un poste non permanent de chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments h/f doit être considéré comme un besoin permanent,
- Que les besoins du SDE76 justifient la création d'un emploi permanent dans le cadre du développement des installations photovoltaïques,
- Que le motif de recrutement du poste de Technicien chargé d'opérations réseaux secs h/f occupé par Monsieur Philippe NOTHEAUX doit être modifié,
- Qu'au vu des tableaux d'avancement de grade pour l'année 2022 il est possible de procéder à l'avancement de grade de Madame Ingrid DUCHE, Madame Céline YON, Madame Carole DAMAREY, Madame Fanny LUCAS, Madame Anne-Sophie NOUREUX, Monsieur Cyril LIGOT,
- Que le poste de Gestionnaire des achats d'énergie h/f a été pourvu par Monsieur Alexandre RADENAC,
- Que le poste d'apprenti en licence professionnelle Energies et systèmes de mobilités durable pour une durée d'un an a été pourvu par Monsieur Antoine GHESQUIERE,
- Que le poste d'apprenti en cycle d'ingénieur pour une durée de trois ans a été pourvu par Monsieur Killian FECAMP.
- Qu'un poste de chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments a été pourvu par Monsieur Jean-Sébastien LUBRANIECKI, qu'en conséquence, un poste de technicien charge d'opérations réseaux secs h/f est vacant,

PROPOSITION :

Marcel VAUTIER, Vice-président, propose :

- De transformer l'emploi non permanent de chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments h/f en emploi permanent, à temps complet soit 35/35^{ème}, qui sera ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au grade d'ingénieur territorial. Le recrutement par des agents contractuels est possible dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur territorial.
- Qu'un emploi permanent de chef de projet ENR spécialisé en photovoltaïque soit créé, à temps complet soit 35/35^{ème}. Il sera ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au grade d'ingénieur territorial. Le

recrutement par des agents contractuels est possible dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur territorial.

- Que le poste de Technicien chargé d'opérations réseaux secs h/f occupé par Monsieur Philippe NOTHEAUX soit ouvert au recrutement par des agents contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.
- De permettre l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe de Madame Ingrid DUCHE, Madame Céline YON, Madame Carole DAMAREY, Madame Fanny LUCAS.
- De permettre l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de Madame Anne-Sophie NOUREUX.
- De permettre l'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe de Monsieur Cyril LIGOT.
- Par conséquent, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	7	35 heures
	B	13	35 heures
	C	16	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, ingénieur principal, ingénieur hors classe, attaché territorial, attaché principal, attaché hors classe.	A	1	35 heures
Ingénieur territorial, attaché territorial.	A	1	35 heures
Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial, ingénieur territorial	A ou B	2	35 heures
Attaché territorial, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A ou B	1	35 heures

Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	2	35 heures
	A ou B	3	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS			
Ingénieur territorial	A	1	35 heures
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A	1	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	A ou B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A ou B	1	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures
AUTRES EMPLOIS			
Apprenti	-	2	35 heures
AUTRES EMPLOIS VACANTS			
Apprenti	-	1	35 heures

Soit 36 agents permanents en poste.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs à compter du 18/10/2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-21

Séance du 18 octobre 2022

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOÏNE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-21

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires

VU :

- le Code Général de la Fonction Publique,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, 5^{ème} alinéa,
- le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

CONSIDÉRANT :

- Que le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime a, par délibération du 14 octobre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986,
- Que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe.

PROPOSITION :

Marcel VAUTIER, Vice-président, propose :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

- | | |
|--|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : | 6,99 % |
| <input type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80% : | 6,31 % |
| <input type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : | 6,07 % |
| <input type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80% : | 5,49 % |

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

- | | |
|--|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : | 1,10 % |
|--|--------|

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser la Présidente à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

DÉCISION :

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** ces propositions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-22

Séance du 18 octobre 2022

Objet : SDE76 SOLAIRE – poursuite des projets photovoltaïques du programme 2022 et programmation prévisionnelle 2023

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-22

Objet : SDE76 SOLAIRE – poursuite des projets photovoltaïques du programme 2022 et programmation prévisionnelle 2023

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- les statuts du SDE76,
- la délibération 2018/10/18-02 créant une régie à autonomie financière dénommée SDE76 Solaire,
- la délibération 2019/01/14-01 autorisant l'installation du conseil d'exploitation du SDE76 Solaire,
- la délibération 2019/11/07-01 relative à la programmation des projets photovoltaïques pour l'année 2020,
- la délibération 2021/02/18-10 relative à la poursuite des projets photovoltaïques du programme 2020,
- la délibération du 2021/10/14-08 relative à la poursuite des projets photovoltaïques du programme 2020 et programmation prévisionnelle 2022

CONSIDÉRANT :

- Que suite aux études menées pour le programme 2022, il convient de mettre à jour la liste des travaux à prévoir pour la réalisation de centrales solaires photovoltaïques :

Demandeur	CLÉ	Type de bâtiment
Heurteauville,	4	salle polyvalente
Bosc-Guérard-Saint-Adrien,	16	gymnase
Croisy-sur-Andelle,	14	gymnase
Sandouville,	1	services techniques
Cauville-sur-Mer,	1	salle polyvalente
Epouville,	1	école
Saint-Léonard,	2	services techniques

- Que les études de potentiel réalisées depuis janvier 2022 permettent de proposer un programme prévisionnel pour 2023.

PROPOSITION :

Laurent VASSET, Vice-président, propose de prévoir, pour 2023, les 7 projets suivants :

Demandeur	Bâtiment	Puissance kWc
Offranville	Salle polyvalente	29
Limésy	Eglise	32,5
Fontenay	Ecole	34
Ry	Ancien Crédit Agricole	36
Pissy-Poville	Gymnase	65
La Houssaye Béranger	Ecole	35
Luneray	Gymnase	36
	Total	270

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la poursuite des 7 projet 2022,
- **APPROUVE** le programme provisoire des projets pour 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-23

Séance du 18 octobre 2022

Objet : Adoption de convention-type relative à la mise à disposition d'un cadastre solaire

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-23

OBJET : Adoption de convention-type relative à la mise à disposition d'un cadastre solaire

VU :

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie ;
- La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixant un objectif de 33% d'énergies renouvelables à l'échelle nationale d'ici 2030 ;
- Les statuts du SDE76 ;

CONSIDÉRANT :

- Que les EPCI à fiscalité propre sont identifiés comme coordinateur de la transition énergétique à l'échelle locale par la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 ;
- Que la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 met en synergie les EPCI à fiscalité propre et les syndicats d'énergie au travers de commissions consultatives, afin de coordonner leur action en matière d'énergie ;
- Que le SDE76 via son S.P.I.C. SDE76 Solaire exploite actuellement 6 centrales photovoltaïques sur toiture de bâtiments publics appartenant aux communes adhérentes du SDE76. Le S.P.I.C. SDE76 Solaire se charge des études préalables, du financement, de la réalisation et de l'exploitation maintenance de ces centrales ;
- Que le SDE76 souhaite renforcer sa coopération avec les EPCI dans le domaine de la transition énergétique ;
- Que le SDE76 souhaite mettre en place un cadastre solaire photovoltaïque visant le développement de projets solaires en Seine-Maritime ;
- Que le cadastre solaire permettra à chaque habitant du territoire d'identifier le potentiel solaire sur sa toiture. Cet outil pourrait être mis à la disposition des EPCI gratuitement. En contrepartie, l'EPCI serait en charge de l'animation de l'outil auprès des particuliers, et le SDE76 garderait l'animation du cadastre auprès de ses communes adhérentes ;

PROPOSITION :

- Mettre à disposition gratuitement des EPCI un cadastre solaire photovoltaïque à destination des habitants du territoire et des collectivités afin d'identifier le potentiel solaire de chaque toiture. En contrepartie, proposer à l'EPCI d'animer cet outil à destination des particuliers. Le SDE76 garderait l'animation du cadastre auprès de ses communes adhérentes ;
- Formaliser une convention-type de partenariat à destination des EPCI de mise à disposition d'un cadastre solaire ;

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité décide :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition gratuite d'un cadastre solaire photovoltaïque à destination des habitants du territoire et des collectivités, en partenariat avec les EPCI
- **D'APPROUVER** le modèle de convention-type de partenariat de mise à disposition d'un cadastre solaire,

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention de mandat de partenariat, ci-annexée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cécile SINEAU PATRY".

Cécile SINEAU PATRY.



LOGO EPCI

CONVENTION DE PARTENARIAT

Mise à disposition d'un cadastre solaire

Entre les soussignés :

La TYPEEPCI NOMEPCI représentée par son/sa Président(e) NOMPRESIDENT, dûment habilité(e) à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil communautaire réuni en date du

Désignée ci-après désignée la « TYPEEPCI »,

Et :

Le SDE76 (Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime) représenté par sa Présidente, Madame Cécile SINEAU-PATRY, dont le siège est situé : ZAC la plaine de la Ronce - 240 rue Augustin Fresnel, CS 20931 – 76237 Isneauville Cedex,

Désigné ci-après désigné : le « SDE76 »,

Les deux ci-après collectivement désignés les « parties ».

Préambule :

Les EPCI à fiscalité propre sont identifiés comme coordinateur de la transition énergétique à l'échelle locale par la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015. Ainsi, la TYPEEPCI est en train d'élaborer son Plan climat air énergie territorial (PCAET)/va engager l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET)/a transféré au PETR la compétence d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) / mène une démarche de transition énergétique en tant que territoire 100% ENR/ souhaite contribuer à la transition énergétique (à adapter selon territoires). Ce plan doit définir des objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables pour le territoire, ainsi qu'un plan d'actions mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

La loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 met en synergie les EPCI à fiscalité propre et les syndicats d'énergie au travers de commissions consultatives, afin de coordonner leur action en matière d'énergie.

Dans sa volonté d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leur PCAET et dans l'atteinte de ces objectifs, le SDE76 et ses élus ont décidé de mettre en place un dispositif visant le développement de projets solaires en Seine-Maritime.

Constitué d'un outil de visualisation du potentiel solaire (cadastre solaire), ce dispositif peut contribuer à la mise en œuvre des objectifs des PCAET.

Le SDE76 et la TYPEEPCI conviennent ensemble d'un partenariat basé sur la volonté de mettre en synergie leurs moyens pour développer la production d'énergie solaire en Seine-Maritime en articulation avec les dynamiques locales de transition énergétique, aux conditions ci-après énoncées :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat pour la mise à disposition d'un cadastre solaire sur le territoire de la TYPEEPCI.

Article 2 : Description du cadastre solaire

Le cadastre solaire a pour objectif :

- d'impulser le développement de projets solaires en Seine-Maritime,
- de promouvoir le développement de la filière solaire,
- de lutter contre les pratiques frauduleuses.

Le cadastre solaire est un outil numérique accessible au grand public sur internet. Il permet :

- de visualiser sur une photo aérienne le potentiel de production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) de la toiture d'un bâtiment ;
- de réaliser des simulations énergétiques (puissance, production annuelle), économiques (coût de l'investissement, recettes en cas de vente de l'électricité photovoltaïque, économies sur la facture d'électricité en cas de solaire thermique ou d'autoconsommation photovoltaïque...) et financières (avec ou sans emprunt) d'une installation solaire ;
- d'obtenir les coordonnées d'un interlocuteur (EPCI, SDE76, ...) en fonction du profil de l'utilisateur (particulier, entreprise, collectivité) ;
- d'obtenir les qualifications requises par un installateur pour un projet solaire thermique et photovoltaïque ;
- d'obtenir des informations pédagogiques sur l'énergie solaire.

Les EPCI auront également accès à des outils supplémentaires :

- un accès privé sur la solution web permettant notamment d'évaluer le potentiel solaire d'un groupe de bâtiments, d'une commune ou d'une collectivité,
- mise à disposition du cadastre solaire en format SIG.

Article 3 : Modification des prestations

Le cadastre solaire est mis en œuvre par un prestataire externe porté par le SDE76. En cas de défaillance du prestataire, le SDE76 prendra les dispositions prévues au contrat.

Article 4 : Engagements de la TYPEEPCI

La communauté de TYPEEPCI s'engage à :

- Désigner un élu et un agent référents sur le cadastre solaire ;
- Participer à la formation sur l'utilisation du cadastre solaire en visioconférence ;
- La personne formée formera à son tour les autres utilisateurs de son propre EPCI ;
- Créer un espace sur son site internet présentant le dispositif et comprenant un lien vers le site internet du cadastre solaire ;
- Communiquer régulièrement sur le dispositif auprès du grand public par le biais de ses outils habituels de communication (site internet, bulletin de l'intercommunalité...) ou d'outils spécifiques (conférences de presse...) et inciter les communes et acteurs de son territoire à relayer cette communication ;
- Faire apparaître le logo du SDE76 sur l'ensemble des supports de communication relatifs au cadastre solaire, ainsi que la mention « opération réalisée en partenariat avec le SDE76 et les intercommunalités de Seine-Maritime ». Avant toute utilisation du logo du SDE76 et afin d'obtenir ce dernier en qualité optimale, la TYPEEPCI pourra contacter le service communication du SDE76 à l'adresse suivante : communication@sde76.fr ;
- Promouvoir et faciliter le développement de l'énergie solaire sur son territoire ;

- Répondre aux sollicitations concernant le cadastre solaire des particuliers de son territoire ;
- Signaler au prestataire tout problème de fonctionnement. Le SDE76 n'assure aucune fonction de maintenance.

Article 5 : Engagements du SDE76

Le SDE76 s'engage à :

- Piloter le projet, porter et assurer le suivi du marché de prestation de service pour la réalisation du cadastre solaire,
- Communiquer sur le dispositif par le biais de ses supports de communication et mobiliser ses partenaires pour relayer la communication,
- Faire apparaître les logos des EPCI partenaires sur l'ensemble des supports de communication relatifs au cadastre solaire,
- Promouvoir et faciliter le développement de l'énergie solaire,
- Financer le dispositif,
- Mettre le dispositif à disposition de TYPEEPCI.

Article 6 : Pilotage et suivi

Un comité de technique composé des 18 EPCI partenaires et du SDE76 est constitué. Il se réunira annuellement afin de piloter et suivre la mise en œuvre du dispositif.

Des groupes de travail pourront si besoin être constitués afin de développer des actions complémentaires, notamment concernant la communication.

Article 7 : Dispositions financières

La mise à disposition du cadastre solaire est gratuite pour l'EPCI. Le SDE76 prend en charge 100% du coût du dispositif.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet après signature des deux parties. Elle est applicable pour une durée ferme de 4 ans.

Au terme de la convention, le cadastre solaire ne sera plus accessible, sauf si un avenant de prolongation est signé avant le terme de la présente convention ou si une nouvelle convention est adoptée.

Article 9 : Intégralité de la convention

La présente convention exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucun document ne peut engendrer d'obligation au titre des présentes s'il n'est l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 10 : Non-validité partielle

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles sont réputées non écrites, les autres dispositions des présentes gardant toute leur force et leur portée.

Article 11 : Permanence des clauses

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque de la présente convention, et que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite disposition.

Article 12 : Modification de la convention

Les dispositions de la présente convention pourront être modifiées à la demande de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, les clauses en vigueur demeureront intégralement applicables jusqu'à la date d'accord des parties sur les nouvelles dispositions.

Toute disposition non prévue, modification ou prorogation devra faire l'objet d'un avenant signé dans les mêmes formes.

Article 13 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant jours, résilier de plein droit la présente convention, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 : Litiges

A défaut d'accord amiable que les parties s'efforceront de privilégier, les différends portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal administratif de Rouen – 53, avenue Gustave Flaubert – 76 000 Rouen. La partie, la plus diligente qui procédera à la saisine du tribunal, devra en informer préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait, en deux exemplaires,

A Isneauville,

A

Le

Le

Pour le SDE76

Pour la TYPEEPCI

La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-24

Séance du 18 octobre 2022

Objet : Mise en place d'une expérimentation sur l'autoconsommation photovoltaïque - Adoption de la convention de mandat relative à l'installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la piscine des Bains de l'Austreberthe de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACASSE	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACASSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-24

OBJET : Mise en place d'une expérimentation sur l'autoconsommation photovoltaïque - Adoption de la convention de mandat relative à l'installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la piscine des Bains de l'Austreberthe de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

VU :

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixant un objectif de 33% d'énergies renouvelables à l'échelle nationale d'ici 2030
- Les statuts du SDE76,
- La délibération 2018/10/18-02 créant une régie à autonomie financière dénommée SDE76 Solaire,

CONSIDÉRANT :

- Que le SDE76 via son S.P.I.C. SDE76 Solaire exploite actuellement 6 centrales photovoltaïques sur toiture de bâtiments publics appartenant aux communes adhérentes du SDE76. Le S.P.I.C. SDE76 Solaire se charge des études préalables, du financement, de la réalisation et de l'exploitation maintenance de ces centrales ;
- Que dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie, le SDE76 engage actuellement une réflexion sur le développement de l'autoconsommation photovoltaïque à destination des collectivités. En effet, le tarif proposé en revente totale est actuellement inférieur au coût de l'énergie payé par les collectivités ;
- Que le SDE76 souhaite renforcer sa coopération avec les EPCI dans le domaine de la transition énergétique ;
- Que la Communauté de Communes Caux-Austreberthe (CCCA), souhaite confier au SDE76, par voie de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour le projet d'ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la Piscine des Bains de l'Austreberthe, propriété de la CCCA, situé la commune de Barentin.

PROPOSITION :

- Mettre en place une expérimentation sur l'autoconsommation photovoltaïque en répondant favorablement à la proposition de la CCCA de confier au SDE76, par voie de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour le projet d'ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la Piscine des Bains de l'Austreberthe propriété de la CCCA, situé sur la commune de Barentin ;
- Engager une réflexion sur le déploiement de l'autoconsommation photovoltaïque au bénéfice des collectivités.

DÉCISION

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité décide :

- **D'ACCEPTER** la mise en place d'une expérimentation sur l'autoconsommation photovoltaïque ;
- **D'ACCEPTER** la réalisation de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la Piscine des Bains de l'Austreberthe propriété de la CCCA, situé sur la commune de Barentin ;
- **D'APPROUVER** la convention de mandat correspondante, ci-annexée,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention de mandat.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.



CONVENTION DE MANDAT

Installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la piscine des Bains de l'Austreberthe de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Caux-Austreberthe représentée par son/sa Président(e) NOMPRESIDENT, dûment habilité(e) à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil communautaire réuni en date du

Désignée ci-après la « CCCA » ou « la collectivité » ou « le Maître d'Ouvrage »

Et :

Le SDE76 (Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime) représenté par sa Présidente, Mme Cécile SINEAU-PATRY, dont le siège est situé : ZAC la plaine de la Ronce - 240 rue Augustin Fresnel, CS 20931 – 76237 Isneauville Cedex,

Désigné ci-après désigné : le « SDE76 », ou « le Maître d'ouvrage délégué » ou « le Mandataire »

Les deux ci-après collectivement désignés les « parties ».

Préambule :

Dans le cadre de, la CCCA souhaite mettre en place un projet d'ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la Piscine des Bains de l'Austreberthe propriété de la CCCA, situé sur la commune de Barentin.

Le SDE76, via son S.P.I.C. SDE76 Solaire, exploite actuellement 6 centrales photovoltaïque sur toiture de bâtiments publics appartenant aux communes adhérentes du SDE76. Le S.P.I.C. SDE76 Solaire se charge des études préalables, du financement, de la réalisation et de l'exploitation/maintenance de ces centrales. La totalité de l'électricité produite est revendue à EDF Obligation d'achat.

Dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie, le SDE76 engage actuellement une réflexion sur le développement de l'autoconsommation photovoltaïque à destination des collectivités. En effet, le tarif proposé en revente totale est actuellement inférieur au coût de l'énergie payé par les collectivités.

Par ailleurs, le SDE76 souhaite renforcer sa coopération avec les EPCI dans le domaine de la transition énergétique. Pour cela, suite à des ateliers organisés le 12 mai 2022 sur le thème de « la coopération

syndicat d'énergie/EPCI, un atout pour la transition énergétique ? », le SDE76 envisage de proposer une feuille de route de coopération EPCI/SDE76 en Commission Consultative Partiaire de l'énergie en fin d'année 2022.

Compte tenu de ces éléments, **la CCCA souhaite confier au SDE76** agissant au nom et pour le compte de la collectivité, **par voie de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour le projet d'ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de la Piscine des Bains de l'Austreberthe propriété de la CCCA, situé sur la commune de Barentin.**

La présente convention de mandat décline l'organisation générale pour ladite opération et les responsabilités de chacune des parties.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles seront réalisées, par le SDE76 pour le compte de la CCCA, les travaux de mise en place d'une installation de panneaux photovoltaïques visant à alimenter en autoconsommation individuelle le centre aquatique des Bains de l'Austreberthe situé à Barentin.

L'installation de ce type de solution sur le patrimoine d'une collectivité permet :

- De produire localement au travers d'énergies renouvelables une part significative des besoins d'électricité en favorisant un mix énergétique bas carbone,
- De répondre à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, renforcée par la Loi Energie-Climat de 2019 et plus largement l'ensemble des objectifs fixés collectivement,
- De réaliser une installation correspondant aux objectifs en cours d'écriture dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCCA et de répondre à sa volonté de développer sur son territoire un mix cohérent de production d'énergie renouvelable,
- De réaliser ensuite des économies d'achat d'énergie tout en bénéficiant d'un coût constant tout au long de la durée de vie de l'installation (garantie production de 25 ans).

Article 2 : Personne habilitée à engager le mandataire

Pour l'exécution des missions confiées au SDE76, celui-ci sera représenté par Mme. la Présidente ou son représentant, qui sera seul habilité à engager la responsabilité du SDE76 pour l'exécution de la présente convention.

Article 3 : Descriptif de l'opération relative à l'installation de panneaux photovoltaïques

En application du Code de la Commande Publique, la collectivité confie au SDE76 la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux nécessaires tels que définis ci-après.

Le SDE76 conduit la procédure de consultation des entreprises selon les règles de la commande publique et le guide intercommunale de la commande publique.

Article 3.1 : Phase d'études préalables

Le SDE76 procède à une ou plusieurs réunions permettant à la collectivité d'appréhender le contenu technique de l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Le SDE76 accompagne la collectivité dans le choix des surfaces de panneaux à installer et leur implantation au regard de l'optimal technico-économique. Pour cette phase, le SDE76 missionne un prestataire spécialisé selon les règles de la commande publique et assure le suivi du bon déroulement de la mission.

La collectivité a la possibilité de ne pas donner suite à l'opération, sans frais.

Article 3.2 : Phase de conception et de réalisation des études techniques complémentaires

Sur la base des conclusions des études ci-dessus et du choix de la collectivité de poursuivre l'opération, le SDE76 coordonne pour le compte de la collectivité la réalisation de l'ensemble des études de conception et des diagnostics techniques complémentaires nécessaires à la poursuite de l'opération.

La collectivité accompagne le SDE76 en permettant d'accéder aux Dossiers des Ouvrages Exécutés existants et aux éléments techniques dont elle a connaissance. La collectivité facilite également aux intervenants missionnés par le SDE76 l'accès aux ouvrages existants.

Le SDE76 se réserve la possibilité d'arrêter provisoirement le projet pour toute raison ne permettant pas d'assurer le bon fonctionnement technique des installations. La collectivité en est alors avertie par écrit (courrier, e-mail). Un délai de prévenance de 2 mois avant l'arrêt provisoire du projet sera respecté.

Le SDE76 alerte par écrit (courrier, e-mail) la collectivité sur tout choix qui ne lui semblerait pas judicieux sur le plan économique / technique. La collectivité a alors la possibilité de continuer le projet dans les mêmes conditions, sous sa responsabilité.

Article 3.3 : Phase d'autorisation administrative

Le SDE76 accompagne la collectivité dans l'élaboration, le dépôt et le suivi des dossiers d'urbanisme à réaliser en lien avec l'opération (Déclaration Préalable, Permis de construire, ...).

Article 3.4 : Phase de travaux et de mise en service

Le SDE76 conclut pour le compte de la collectivité les marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, rédaction du DCE, analyse des offres, ...) et travaux nécessaires à la réalisation de l'installation photovoltaïque. Le SDE76 et la collectivité programment la date de démarrage et définissent la durée prévisionnelle des travaux dont le démarrage est matérialisé par l'envoi d'un Ordre de Service à l'entreprise. Les parties veilleront à réaliser les travaux en limitant les nuisances des usagers du site.

Le SDE76 assure le suivi de chantier. La collectivité sera systématiquement invitée aux réunions de chantier programmées.

En aucun cas, la collectivité ne pourra demander directement au prestataire sélectionné par le SDE76 d'effectuer des travaux supplémentaires ou non prévus. L'accord écrit préalable du SDE76 est obligatoire.

La collectivité et le SDE76 procèdent ensuite à la réception des travaux (article 5.3 ci-après).

Article 3.5 : Phase de mise en service et d'assistance administrative

Le SDE76 et la collectivité définissent ensemble le fonctionnement technique et administratif souhaité.

Le SDE76 accompagnera la collectivité dans les relations avec les différents acteurs permettant de finaliser l'opération (les fournisseurs d'énergie dans le cadre de l'achat du surplus d'électricité, le distributeur Enedis pour le raccordement de l'installation au réseau de distribution).

Le SDE76 accompagnera la collectivité dans l'intégration technique et administrative de l'installation réalisée.

Article 4 : Missions complémentaires éventuelles

Le SDE76 pourra réaliser des missions complémentaires, à la demande de la collectivité, en lien avec l'opération.

Ces missions feront préalablement l'objet d'un avenant à la présente convention (cf. article 15.2).

Article 5 : Contrôle administratif et technique

La collectivité, maître d'ouvrage, se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires. En phase travaux, le SDE76 devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'aux chantiers.

Article 5.1 : Approbation Projet

L'approbation du Projet fera l'objet d'une validation expresse de la collectivité.

Article 5.2 : Passation des bons de commande et des ordres de services

Pour la réalisation de l'installation, le SDE76 applique les marchés qu'il a déjà conclus, ou à conclure, pour ce type de projet, dans le respect des règles de la commande publique. Il est chargé de signer les bons de commande et les ordres de services relatifs aux travaux, et de les notifier aux titulaires.

Chaque phase du projet fera l'objet d'un échange préalable entre la CCCA et le SDE76 avant la signature des bons de commande et ordres de services.

Article 5.3 : Accords sur la réception des ouvrages

En application du Code de la Commande Publique, le SDE76 est tenu d'obtenir l'accord préalable de la collectivité maître d'ouvrage avant de prendre la décision de réception de l'ouvrage. En conséquence, la réception des ouvrages sera organisée par le SDE76 selon les modalités suivantes :

- Avant les opérations préalables à la réception, le SDE76 organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participera la collectivité. Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprendra les observations présentées par la collectivité et qu'il entend voir régler avant d'accepter la réception,
- Le SDE76 s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception.

- Le SDE76 transmettra ses propositions à la collectivité en ce qui concerne la décision de réception. Le défaut de décision du maître d'ouvrage dans un délai de 10 jours vaudra accord tacite sur les propositions du mandataire,
- Le SDE76 établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la transmettra à la collectivité qui la notifiera à l'entreprise,
- La réception emporte transfert à la collectivité de la garde des ouvrages réalisés. Le SDE76 en sera libéré dans les conditions fixées à l'article 7.

Article 6 : Contrôle financier et comptable

La collectivité pourra demander, à tout moment, au SDE76, la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

A réception des travaux, le SDE76 établira et remettra à la collectivité un bilan général de l'opération, argumenté et circonstancié, qui comportera le détail de toutes les dépenses qu'il aura effectuées.

Le bilan général deviendra définitif après accord de la collectivité et au plus tard lors de la délivrance du quitus qui intervient dans les conditions fixées par l'article 8.

Article 7 : Mise à disposition du maître d'ouvrage

Les ouvrages sont mis à disposition de la collectivité après réception des travaux notifiée à l'entreprise et à condition que le SDE76 ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate de l'ouvrage.

Si la collectivité demande une mise en fonctionnement partielle, celle-ci ne peut intervenir qu'après la réception partielle correspondante.

La mise à disposition de l'ouvrage transfère la garde et l'entretien de l'ouvrage correspondant à la collectivité.

Entrent dans la mission du SDE76, la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales et contractuelles (garantie de parfait achèvement), sous réserve des dispositions de l'article 15.3. La collectivité doit lui laisser toutes les facilités pour assurer ces obligations. Toutefois, en cas de litige au titre des garanties biennale ou décennale, toute action contentieuse reste de la seule compétence de la collectivité.

Le SDE76 ne peut être tenu pour responsable des difficultés qui résulteraient d'une mauvaise utilisation de l'ouvrage remis ou d'un défaut d'entretien.

La mise à disposition intervient à la demande du SDE76. Dès lors qu'une demande a été présentée, un constat contradictoire de l'état des lieux, signé de la collectivité et du SDE76, doit intervenir dans le délai de 10 jours maximum de la réception de la demande par le maître d'ouvrage.

La mise à disposition prend effet 10 jours après la date du constat contradictoire.

Article 8 : Achèvement de la mission

La mission du mandataire prend fin par la délivrance d'un quitus établi par le maître d'ouvrage ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'article 14.

Le quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions et notamment :

- Réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie,
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs et financiers relatifs à l'ouvrage ;
- Etablissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage doit notifier sa décision au mandataire dans le mois suivant la réception de la demande de quitus.

Si, à la date du quitus, il subsiste des litiges entre le mandataire et certains de ses cocontractants au titre de l'opération, le mandataire est tenu de remettre au maître d'ouvrage tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

Article 9 : Dommages matériels

La prise en charge financière par le SDE76 des réparations éventuelles n'est assurée que pour le matériel dont il assure la maîtrise d'ouvrage en phase travaux. Toute autre réparation est à la charge de la collectivité.

Après la réception des travaux, la prise en charge financière des réparations éventuelles est à la charge de la collectivité (hors garantie de parfaite achèvement de 1 an).

Article 10 : Assurances

En tant que propriétaire, la collectivité souscrit une assurance pour l'installation.

Article 11 : Programme et enveloppe financière prévisionnels - Délais

Article 11.1 : Programme et enveloppe financière prévisionnels

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnels de l'opération sont fixés dans le cadre de l'étude d'Avant-Projet-Détaillé qui sera réalisée.

Dans le cas où, au cours de la mission, le SDE76 ou la collectivité estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, ils s'en informeront au préalable. Les modifications doivent être adoptées par les deux parties.

Article 11.2 : Délais

Le SDE76 s'engage à mettre l'ouvrage à la disposition de la collectivité au plus tard à l'expiration du délai fixé dans les Ordres de Service Travaux.

Ce délai sera éventuellement prolongé des retards dont le SDE76 ne pourrait être tenu pour responsable.

Article 12 : Rémunération du SDE76

La présente convention est consentie moyennant des frais de gestion (ingénierie et suivi de travaux) évalués sur la base d'un nombre de jours valorisés à 300 €/j. Compte tenu de l'externalisation par le SDE76 des études, de la Maîtrise d'œuvre, du caractère nouveau de ce type de projet pour les parties et en considérant que la CCCA assure la gestion des subventions, le SDE76 appliquera des frais de gestion d'un montant forfaitaire fixé à 8 700 €.

Article 13 : Mode de financement

Article 13.1 : Phase études - travaux

La collectivité remboursera au SDE76 les dépenses payées pour son compte sur présentation d'un décompte financier et comptable établi par le mandataire à la réception sans réserve des travaux.

La participation communautaire, appelée en une fois, comprend les éléments suivants :

- une participation de la collectivité, permettant d'atteindre 100 % du montant HT des études et travaux,
- les frais de gestion,
- la totalité de la TVA (récupérable par la collectivité).

Article 14 : Mesures coercitives - Résiliation avant réception des installations

Si le SDE76 est défaillant, et après mise en demeure infructueuse, la collectivité peut résilier la présente convention.

Dans le cas où la collectivité ne respecte pas ses obligations, le SDE76, après mise en demeure restée infructueuse, a droit à la résiliation de la présente convention.

La résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par le SDE76 et des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que le SDE76 doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique enfin le délai dans lequel le SDE76 doit remettre l'ensemble des dossiers au maître d'ouvrage.

Article 15 : Dispositions diverses

Article 15.1 : Durée de la convention

La mission du SDE76 prendra fin à l'issue de l'année de parfait achèvement.

Article 15.2 : Modifications de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant après accord des parties.

Article 15.3 : Capacité d'ester en justice

Le SDE76 pourra agir en justice pour le compte et aux frais de la collectivité jusqu'à la réception des installations, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le SDE76 devra, avant toute action, demander l'accord de la collectivité.

Toutefois, toute action en matière de garantie biennale ou décennale n'est pas du ressort du SDE76.

Article 16 : Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Article 17 : Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa notification, qui intervient après transmission au contrôle de légalité.

Fait, en deux exemplaires originaux,

A Isneauville,

A

Le

Le

Pour le SDE76

Pour la CCCA :

La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-25-DE

Séance du 18 octobre 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

Objet : BUDGET - autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2023

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LÉPILÉUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-25

Objet : BUDGET - autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2023

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget Primitif 2022 adopté le 24 mars 2022,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 8 juillet 2022,
- la Décision modificative n° 2 adoptée le 18 octobre 2022.

CONSIDÉRANT :

- Que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lequel aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).
- Que l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Facé, sera porté en reste à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.
- Qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2023 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

Hervé LEPILEUR, Vice-président, propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2022, DM1 et DM 2 2022 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, DM1 et DM 2 2022 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2023 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

Année 2023-Limite du quart des crédits inscrits au budget 2022

compte	Libellé	BP+DM+VI	Quart
275	dépôt et cautionnement	1 490,64 €	372,66 €
13248	remboursement aux communes TP participations	40 000,00 €	10 000,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop perçu participations	45 000,00 €	11 250,00 €
1328	remboursement trop perçu autres	40 000,00 €	10 000,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	1 499 205,66 €	374 801,42 €
2181	aménagements divers	50 000,00 €	12 500,00 €
2188-11	autres immobilisations	2 182,81 €	545,70 €
2158-11	outillage	15 000,00 €	3 750,00 €
2182-11	acquisition véhicule	250 000,00 €	62 500,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	106 378,45 €	26 594,61 €
2184-11	acquisition mobilier	30 131,30 €	7 532,83 €
21568-11	outillage incendie	3 500,00 €	875,00 €
2051-11	logiciel informatique	114 600,00 €	28 650,00 €
2041583	dotation	300 000,00 €	75 000,00 €
2041632	dotation au budget GC	1 224 382,91 €	306 095,73 €
2033-11	frais insertion	10 000,00 €	2 500,00 €
2031-11	frais étude	1 261 333,62 €	315 333,41 €
2315	travaux réseaux programmés	33 736 041,71 €	8 434 010,43 €
4581 toutes subdivisions	travaux programmés et inopinés tiers	31 643 206,18 €	7 910 801,55 €
TOTAUX		70 372 453,28 €	17 593 113,32 €

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-26

Séance du **18 octobre 2022**

Objet : BUDGET - autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2023

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-26

Objet : BUDGET - autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2023

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget 2022 adopté le 24 mars 2022.

CONSIDÉRANT :

- que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lequel aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises),
- qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2023 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

Hervé LEPILEUR, Vice-président, propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2022 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 du SDE76.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2023 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

Année 2023 - Limite du quart des crédits inscrits au budget 2022

compte	libellé	BP+DM1	quart
2031	Études	60 000€	15 000 €
2315	Travaux génie civil	3 393 675.51€	848 418.87€
238	Avances forfaitaires	26 000.00 €	6 500.00 €
TOTAUX		3 479 675.51€	869 918.87€



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-27

Séance du 18 octobre 2022

Objet : BUDGET – Décision Modificative n° 2 du budget principal 2022

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-27

Objet : BUDGET – Décision Modificative n° 2 du budget principal 2022

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 8 juillet 2022,

CONSIDÉRANT :

- que depuis le vote de la décision modificative n° 1, le 8 juillet 2022, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Hervé LEPILEUR, Vice-président, propose d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

DÉCISION :

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2022 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY

76540	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M	DM n°2 2022
Code INSEE	BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**SDE-SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M / 2022**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	28 000.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	8 379.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale (PT)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64118 : prime titulaire	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération	22 379.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	31 379.00 €	31 379.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	253 874.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	253 874.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	253 874.58 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	253 874.58 €	0.00 €	0.00 €
D-6531 : Indemnités	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	316 753.58 €	316 753.58 €	0.00 €	0.00 €

 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	253 874.58 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	253 874.58 €	0.00 €
R-28041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	0.00 €	0.00 €	0.00 €	253 874.58 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	253 874.58 €
D-2315-2120 : PROG EFF 2020	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2122 : PROG EFF 2022	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	794.34 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	400 794.34 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	490.64 €	0.00 €	0.00 €
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0.00 €	303.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	794.34 €	0.00 €	0.00 €
D-458115201-1520 : PROG EP 2020-22	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458115201 : EP 2020 CLE 1	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
SDE-SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M / 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-45811522-1522 : PROG EP 2022	0.00 €	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811522 : EP 2022	0.00 €	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000 794.34 €	1 000 794.34 €	253 874.58 €	253 874.58 €
Total Général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-28

Séance du 18 octobre 2022

Objet : BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget entretien éclairage public 2022

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-28

Objet : BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget entretien éclairage public 2022

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Hervé LEPILEUR, Vice-président, propose d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

DÉCISION :

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget entretien éclairage public 2022 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

76377	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M	DM n°1 2022
Code INSEE	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC-SDE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

SDEMEP ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC-SDE2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62871 : A la collectivité de rattachement	1 660.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 660.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 660.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 660.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 660.00 €	1 660.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-29

Séance du 18 octobre 2022

Objet : Adhésion au Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN COPER)

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-29

Objet : Adhésion au Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN COPER)

VU :

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code de la commande publique,

CONSIDÉRANT QUE :

- Toutes les collectivités - et structures soumises à la directive européenne sur la commande publique - engagées dans une action en faveur du Développement Durable ont constaté que la commande publique était un levier pertinent pour agir contre le changement climatique et pour favoriser les politiques d'insertion sociale.
- Le Code de la commande publique permet depuis sa réforme l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les dossiers de consultation des entreprises. Des critères liés au développement durable peuvent être un élément du choix des sociétés attributaires.
- L'utilisation de ces outils efficaces pour agir n'est pas pour autant aisée. Elle implique la maîtrise de nouvelles règles juridiques, la connaissance de nouvelles méthodes de calcul des coûts, de nouvelles normes, de nouveaux labels... Pour atteindre cette maîtrise, l'échange d'expérience entre acheteurs au sein d'une association constituée en réseau s'avère utile.

C'est pourquoi a été créé, il y a plusieurs années à l'initiative de l'ADEME, un réseau dénommé Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable.

- Depuis début 2022, afin de rendre ce réseau autonome et dans le but d'assurer sa pérennisation, a été constituée une association conformément à la loi de 1901.
- Cette structure associative propose aujourd'hui à ses membres :
 - Des actions de formation,
 - Des rencontres régulières sur des aspects spécifiques des achats publics,
 - Des publications de lettres d'information,
 - L'accès à un centre de ressources et à site internet réservé,
 - L'accompagnement, le conseil dans la passation des marchés.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à adhérer à l'association Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN COPER) et à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion,
- **AUTORISE** la Présidente à régler chaque année la cotisation demandée,
- **AUTORISE** la Présidente à participer aux instances statutaires de cette association.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet d'émargement tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Cécile Sineau-Patry".

Cécile SINEAU – PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-30

Séance du 18 octobre 2022

Objet : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – autorisation de signature d'un avenant à la convention FNCCR / ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) SEQUOIA Session 1

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-30

Objet : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – autorisation de signature d'un avenant à la convention FNCCR / ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) SEQUOIA Session 1

VU :

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- L'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN), et son décret d'application n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit décret « tertiaire », définissant les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires,
- La publication du plan national de la rénovation énergétique des bâtiments en avril 2018 dont l'un des quatre axes est l'accélération de la rénovation des bâtiments publics et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires,
- La politique de développement durable et transition énergétique adoptée par la Région le 26 juin 2017 autour de six axes parmi lesquels le plan Normandie Bâtiments Durables visant la rénovation énergétique performante des bâtiments,
- L'article 3 de l'accord de partenariat signé entre la Région Normandie et Territoire Energie Normandie le 2 mai 2019 portant engagement à accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public en impulsant des programmes de rénovation auprès des collectivités et en finançant des programmes de rénovation globaux,
- L'article 2 des statuts du SDE76 en vigueur, qui précisent que le SDE76 peut participer à des actions tendant à apporter « aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité »,
- La délibération n° 2017/10/19-02 du SDE76 portant création d'un service de Conseil en Energies Partagé et fixant les modalités de la mission et le tarif pour les adhérents,
- La délibération n°2020/02/13-16 du SDE76 relative au lancement des actions dans le cadre du programme ACTEE 1 CEDRE et le montant des aides allouées de 163 K€ pour un montant global du projet ACTEE à hauteur de 251 k€ à réaliser entre février 2020 et décembre 2021,
- La délibération n°2021/02/18-02 du SDE76 autorisant la Présidente à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE – AMI SEQUOIA Session 1 pour le groupement Caux Seine Agglo / SDE76 / Bolbec / Lillebonne / Terres-de-Caux / Port-Jérôme-sur-Seine / Rives-en-Seine / Arelaune-en-Seine / Gruchet-le-Valasse / Yébleron / SIVOSS de Vatteville-la-Rue et Arelaune-en-Seine / SIVOSS de Saint-Antoine-la-Forêt.

CONSIDÉRANT :

- Que la date de fin de convention CEE ACTEE – AMI SEQUOIA Session 1, était initialement prévue au 31 décembre 2022,
- Que la FNCCR a proposé de prolonger la convention pour 6 mois, à savoir jusqu'à fin juin 2023,
- Que le coût du projet du groupement s'élève à un montant total de 1 015 983 € financé à hauteur de 419 017 €,
- Que le montant des aides maximales allouées au SDE76 est de 72 917 € pour :

- 1 poste d'économe de flux financé à hauteur de 50% des dépenses dans la limite de 35 417 €,
- 25 audits énergétiques financés à hauteur de 50% des dépenses dans la limite de 37 500 €.

PROPOSITION :

Laurent VASSET, Vice-président, propose :

- d'autoriser la présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE – AMI SEQUOIA Session 1.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **PREND ACTE** que le groupement Caux Seine Agglo / SDE76 / Bolbec / Lillebonne / Terres-de-Caux / Port-Jérôme-sur-Seine / Rives-en-Seine / Arelaune-en-Seine / Gruchet-le-Valasse / Yébleron / SIVOSS de Vatteville-la-Rue et Arelaune-en-Seine / SIVOSS de Saint-Antoine-la-Forêt, peut bénéficier d'une prolongation de la convention ACTEE - AMI SEQUOIA Session 1 pour une durée de 6 mois, à savoir jusqu'à fin juin 2023.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant et tous documents concernant la convention entre la FNCCR et le groupement, et à recevoir les financements de la part du coordinateur du groupement Caux Seine Agglo, reçus de la part de la FNCCR.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente

Cécile SINEAU – PATRY

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-31

Séance du 18 octobre 2022

Objet : adoption du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole [2022-2024] – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022/07/08-17

membres en exercice :	83
membres présents :	42
pouvoirs :	14
membres votants :	42
votes pour :	42
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 09h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	P
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	P
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	P
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	Exc.
17		T	Claude	BAUDRY	P
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	P
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	P
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Exc.
31		T	André-Pierre	BOURDON	Exc.
32		T	Didier	GASTON	P
33		T	Eric	SCARANO	P
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	P
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	P
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	P
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	Exc.
47		T	Lionel	SAILLARD	P
48		T	Léon	BACHELOT	P
49		T	François	CAPET	Exc.
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	P
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	P
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	Exc.
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	P
62		T	René	GUEUDIN	Exc.
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Exc.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Exc.
72		T	Rémy	TERNISIEN	Exc.
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACASSE	P
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	VANDECANDELAERE Imelda	11	GENDON Bruno	11
2	DUMOUCHEL Jean-Marie	12	VANDELBUCKE Xavier	7
3	TERNISIEN Rémy	13	GRISEL Jérôme	14
4	BASILLE André	2	GUEROULT Claire	2
5	VAN HULLE Daniel	13	BLOC Jean-François	6
6	GUEUDIN René	11	FROMENTIN Christophe	11
7	VERHAEGHE Fabienne	9	BACHELOT Léon	9
8	CAPET François	9	SAILLARD Lionel	9
9	POISSANT Christian	16	LOISEL Yves	16
10	DELLERIE Jacques	1	LEPILLEUR Hervé	1
11	FOIRET Franck	5	GASTON Didier	5
12	BOURDON André Pierre	5	ROCHE Daniel	12
13	MAILLET Hubert	4	VAUTIER Marcel	4
4	LEMOINE Karine	14	FLEURBAEY Georges	14

Secrétaire de séance :

Pierre SORRIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/07/08-31

Objet : adoption du projet de convention de maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole [2022-2024] – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022/07/08-17

VU :

- l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant création de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (CULHSM),
- l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant les effets sur le SDE76 de cette création,
- le b du 2° du I de l'article L5217 par lequel la CULHSM exerce la compétence d'éclairage public du domaine public communautaire liée à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »,
- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes.

CONSIDÉRANT :

Compte tenu de la loi de modernisation de l'action territoriale publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) et de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant l'effet de la création de la Communauté urbaine, la CULHSM dispose, à compter du 1er janvier 2019, de nouvelles compétences dans le domaine de l'énergie et de la voirie et en particulier celles portant sur les « concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz » et « éclairage public lié à la voirie ».

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est constaté le retrait de la compétence « éclairage public » liée à la voirie et de la compétence « concession de la distribution gaz » du SDE76 sur le périmètre de la Communauté urbaine. Les communes membres de la CULHSM, à l'exclusion des communes du Havre, de Sainte-Adresse, de Gonfreville- l'Orcher (hors écart), d'Harfleur (hors écart) et de Montivilliers (hors écart), restant membres du SDE76 pour la compétence « éclairage public » non lié à la voirie.

Le SDE76, autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire de 52 des communes de la CU, favorise sur le territoire de sa concession les actions de nature à permettre une meilleure intégration des ouvrages dans l'environnement à l'occasion de ces travaux.

Les deux parties souhaitent assurer la réalisation des programmes travaux en cours et à venir et leur bonne coordination, afin de simplifier les procédures, d'optimiser les investissements publics et de limiter la gêne des riverains.

Les travaux d'éclairage public de la seule CU, issus de réseaux existants à réaménager sur les supports où coexistent des réseaux d'éclairage communautaires, des réseaux d'éclairage communaux, de télécommunications appartenant à Orange et des réseaux électriques du SDE76, mettent en évidence le caractère imbriqué et complémentaire des différents ouvrages à réaliser de façon concomitante dans une tranchée unique et dans un délai très court.

En raison de l'unicité du projet exposé dans le préambule, de la continuité de l'action publique, la Communauté urbaine et le SDE76 ont décidé de procéder au transfert de la maîtrise d'ouvrage en application de l'article 2II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et de ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 (à compter du 1er avril 2019, dispositions codifiées à l'article L 2422-12 du code de la commande publique) qui a ouvert la possibilité de confier sa maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage concerné par la même opération de travaux.

Une convention a été rédigée à cet effet pour confier au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des programmes de travaux 2022, 2023 et 2024.

PROPOSITION :

La Présidente donne lecture de la convention et propose d'accepter cette délégation de maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'annexe 2022 définissant le programme travaux.

DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **DÉCIDE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022/07/08-17 ;
- **APPROUVE** la proposition de la Présidente et la mise en place d'un mandat de maîtrise d'ouvrage transférée entre la Communauté urbaine Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- **ADOpte** le projet de convention dénommée « convention-cadre » et le modèle de convention subséquente qui sera mis en place pour chaque opération,
- **INDIQUE** que ce mandat portera sur les programmes pluriannuels 2022- 2023- 2024 sur le territoire des 52 communes adhérentes au SDE76 et à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention-cadre et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** la Présidente, à partir de la date d'effet de la convention, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir chaque année dans la limite des autorisations de programmes qui seront votées lors des budgets et décisions modificatives à intervenir pour la CLE 1, et à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-32

Séance du 18 octobre 2022

Objet : MAITRISE D'OUVRAGE - approbation du programme de travaux 2022 du SDE76 et 2022/2023 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-32

Objet : MAITRISE D'OUVRAGE - approbation du programme de travaux 2022 du SDE76 et 2022/2023 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

VU :

- Le budget de l'exercice 2022,
- La délibération n° 2022/07/08-17 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du SDE76 avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (CULHSM) pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'éclairage public électriques et de télécommunications, et qui autorise la présidente à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maîtrise d'ouvrage pendant toute sa durée,
- La convention-cadre correspondante signée pour une durée d'un an reconductible deux fois,

CONSIDÉRANT :

- La communication par la CULHSM du programme de travaux à réaliser avec le SDE76 au titre du programme 2022/2023 compris dans l'enveloppe financière votée au budget 2022 du SDE76,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les études en cours, de compléter le programme de travaux voté en 2022, d'adopter le programme 2022 et d'autoriser la Présidente à signer les conventions subséquentes correspondantes,

DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la présidente à engager avec la CULHSM le programme de travaux 2022-2023,
- **AUTORISE** la présidente à signer les conventions subséquentes correspondantes avec la CULHSM, pour les travaux figurant en annexe, et à engager et régler les dépenses correspondantes dans la limite des crédits votés pour la CLÉ 1 au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

ORIGINE	COMMUNE	REF	MAGE	N° BC	DESIGNATION	Montant TC CU 99% participation et palement commune	HT ELEC	HT CABLE	HT FT	MAT EP HT	SDE76 HT	CU HT (CU + Communes)	SDE76 EP HT	CU EP HT
Annexe 2 (22-23)	ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	76017-20-P888	M468 / M4831		Rue du Parlement 2e partie	63 000,00 €	108000,00	25000,00	23000,00	38000,00	126850,00	67150,00	20200,00	17400,00
Annexe 2 (22-23)	BEAUREPAIRE	76064-22-P001	M4783/M4784		Allée du Vieux Château	15 000,00 €	62000,00	14000,00	12000,00	17000,00	69800,00	35200,00	9200,00	7750,00
Annexe 2 (22-23)	BENOUVILLE	76079-22-F172	M4884		Place de la Mare Carré place de l'Ecole - projet GGS	10 000,00 €						0,00	COORD. Voirie	
Annexe 2 (22-23)	CAUVILLE SUR MER	76167-22-P175	M3924 / M4031		Rue de la Sente à Panier lieu dit Versailles	17 500,00 €	23000,00	13000,00	6000,00	13500,00	37800,00	17700,00	9000,00	4500,00
Avenant (21-22)	CAUVILLE SUR MER	AV-76167-21-004	M4615		IMPASSE DE LA CHESNAIE	1 000,00 €				5500,00	4000,00	1500,00	4000,00	1500,00
Annexe 3 (21-22)	CRICQUETOT L'ESNEVAL	76196-22-P001			parking Collège Oiseau Blanc	8 000,00 €						0,00	COORD. Voirie	
Annexe 3 (21-22)	CRICQUETOT L'ESNEVAL	76196-22-23- P200			Place Leclerc (y compris Illumination églises)	Inclus voirie						0,00	COORD. Voirie	
Annexe 2 (21-22)	ETAINHUS	76230-20-P301	M3409		Diverses voies / Pas d'intervention sur Départementales /	52 000,00 €				56000,00	41400,00	14600,00	41400,00	14600,00
Annexe 2 (21-22)	ETRETAT	76254-20-M3086	M3086		Divers + complément tempête ok le 4/11/21	14 000,00 €						48000,00	34100,00	13900,00
Annexe 2 (21-22)	ETRETAT	76254-19-P178	M3431		Rue des Ecoles + complément liaison M 3526-4037	12 000,00 €			5100,00	22800,00	15000,00	12400,00	15000,00	7300,00
Annexe 2 (22-23)	ETRETAT	76254-21-P199	M3808		Miramont (ne concerne pas le SDE76)	24 000,00 €						0,00	NON	
Avenant (21-22)	ETRETAT	AV-76254-21-007	M4617		RUE JEAN BAPTISTE COCHIN	1 000,00 €				16700,00	11800,00	4800,00	11800,00	4800,00
Avenant (21-22)	ETRETAT	DC-76254-21-013	M3807 / M5149		RUE OFFENBACH / périmètre site naturel	5 000,00 €	48400,00	13500,00	10700,00	7800,00	55035,00	25365,00	5400,00	2400,00
Annexe 2 (21-22)	GAINNEVILLE	76296-20-P305	M3396		Rue du Stade	1 100,00 €								
Annexe 2 (21-22)	GAINNEVILLE	76296-20-M2403	M2403		Eglise - armoire M - Partie non réalisée de la M1444 de 2019	5 000,00 €								
Avenant (21-22)	GAINNEVILLE	AV-76296-21-003	M4901		Rue de la Queue du Grill	- €								
Annexe 2 (22-23)	GONNEVILLE LA MALLET	76307-20-M3337	M3337/M4085		Rue Léon Duboc	116 250,00 €	330000,00	28000,00	27300,00	29100,00	293850,00	121950,00	14100,00	6200,00
Annexe 3 (21-22)	HEUQUEVILLE	76361-22-P001	M5353/M5354		Rue Saint Gilles	89 200,00 €	145000,00	18000,00	14000,00	23800,00	146950,00	117050,00	14500,00	12500,00
Annexe 2 (22-23)	LA CERLANGUE	76189-22-P001	M4766 / M4767		Rue de Bocquetal - hameau de la Forge	42 000,00 €	119000,00	3000,00	25800,00	5800,00	102340,00	51260,00	3100,00	1700,00
Annexe 2 (22-23)	LA REMUEE	76522-22-P002			Diverses rues pour effacement	632 000,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annexe 2 (22-23)	LA REMUEE				Parking rue des Chataignons	Inclus voirie								
Annexe 3 (21-22)	MANEGLISE	76404-22-P001	M4785		Hameau des Mares	45 000,00 €								
Annexe 3 (21-22)	MAMNEVILLE	76409-22-P001	M5159		Rue de la Forge	8 000,00 €				25900,00	16800,00	9100,00	16800,00	9100,00
Annexe 2 (21-22)	NOTRE DAME DU BEC	76477-20-P004	M3282		Route d'Hermeville et au débouché sur Cote du Rome	1 500,00 €				7300,00	5100,00	2200,00	5100,00	2200,00
Annexe 3 (20-21)	OCTEVILLE SUR MER		M3347		RUE Auguste Lecomte	42 026,40 €				77650,00	51150,00	26500,00	51150	26500
Annexe 3 (20-21)	OCTEVILLE SUR MER		M4620		RUE Auguste Lecomte	5 321,20 €				11450,00	8400,00	3050,00	8400,00	3050,00
Annexe 2 (21-23)	OCTEVILLE SUR MER	76481-22-P004			Rue Emile Aubourg	20 000,00 €						0,00		
Annexe 3 (21-22)	OCTEVILLE SUR MER	76481-22-P001			Rues Coly et Faïn	Inclus voirie						0,00		
Annexe 2 (22-23)	OCTEVILLE SUR MER	76481-21-26- P002	M5707		Rue d'Ecqueville	105 000,00 €	245000,00		45000,00		197250,00	92750,00		
Annexe 2 (22-23)	OCTEVILLE SUR MER	76481-21-26- P004	M5351		chemin des Greens	70 500,00 €	199400,00		55200,00		166110,00	88490,00		
Annexe 2 (21-22)	ROGERVILLE	76533-20-P314	M3405		Divers - armoires D+G+	3 300,00 €				16100,00	12150,00	3950,00	12150,00	3950,00
Annexe 2 (22-23)	ROLLEVILLE	76534-20-P315	M3406		Barbanchon + Relais	10 000,00 €				8900,00	6600,00	2300,00	6600,00	2300,00
Annexe 2 (21-22)	ROLLEVILLE	76534-20-P510	M3407		Barbanchon - Vanier (suite construction) + parking	3 200,00 €				40750,00	25150,00	15600,00	25150,00	15600,00
Annexe 2 (22-23)	ROLLEVILLE	76354-20-P511	M3610		Rue Bénite	38 000,00 €						0,00		
Annexe 3 (21-21)	SAINNEVILLE SUR SEINE	76551-22-001	M4770		Route de la Mare Violette	16 000,00 €				30800,00	19250,00	11550,00	19250,00	11550,00
Annexe 3 (21-22)	SAINNEVILLE SUR SEINE	76551-21-001	M4769		Route de Saint Laurent - le vieux sommier arrêt de car	6 000,00 €				5300,00	3450,00	1850,00	3450,00	1850,00
Annexe 2 (21-22)	SAINT AUBIN ROLLOT	75563-20-F777	M3415		Rue cour masure Stade mise aux normes terres	5 000,00 €				0,00	0,00	0,00		
Annexe 2 (21-22)	SAINT AUBIN ROLLOT	76563-20-M3344	M3344 / M5498		Rue du four à chaux	45 000,00 €	278300,00	52150,00	18800,00	37800,00	359290,00	27760,00	27200,00	14600,00
Annexe 2 (21-22)	SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	76586-20-P318	M3288		Imp de l'église	1 100,00 €				5000,00	3800,00	1200,00	3800,00	1200,00
Annexe 2 (22-23)	SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	76586-20-P512	M3605/6648		D234 + Impasse sablière	140 000,00 €	453000,00	107100,00	99000,00	73650,00	501075,00	231675,00	51300,00	22350,00
Annexe 3 (19-20)	SAINT JOUIN BRUNEVAL		M2444		Sente des Charmilles - Clos Courlis	2 000,00 €				8350,00	5690,00	2700,00	5690,00	2700,00
Avenant (21-22)	SAINT JOUIN BRUNEVAL	AV-76595-21-002	M4618		rue de la Vallée	4 000,00 €				4300,00	3100,00	1200,00	3100,00	1200,00
Annexe 2 (21-22)	SAINT LAURENT DE BREVEDENT	76596-20-P599	M3417		Bouloirdrome	3 000,00 €				6650,00	4900,00	1750,00	4900,00	1750,00
Annexe 3 (21-22)	SAINT LAURENT DE BREVEDENT	76596-22-23- P001			Halle garde ferroviaire - aménagement abords (sous réserve subvention) Effacement	Inclus voirie								
Annexe 2 (22-23)	SAINT LAURENT DE BREVEDENT	76596-25-P003	M4777		Rue de la Plaine - extension	51 975,43 €				96200,00	63500,00	32700,00	63500,00	32700,00
Annexe 2 (21-22)	SAINT MARTIN DU MANOIR	76616-20- M2867	M2867		Diverses voies	32 000,00 €				113200,00	85800,00	27400,00	85800,00	27400,00
Annexe 2 (21-22)	SAINT ROMAIN DE COLBOSEC	76647-20-P319	M3418		Diverses voies	17 600,00 €				81900,00	56500,00	25400,00	56500,00	25400,00
Annexe 3 (21-22)	SAINT ROMAIN DE COLBOSEC	76647-22-P005	M3811		Avenue du Général de Gaulle	112 000,00 €								
Annexe 3 (21-22)	SAINT ROMAIN DE COLBOSEC	76647-21-P001	M4778		Route d'Oudelle	90 000,00 €				73750,00	44200,00	19350,00	44200,00	19350,00
Annexe 2 (21-22)	SAINT VIGOR D'YMONVILLE	76657-20-P320	M3419		Grotte et Bacqueville	2 000,00 €				14900,00	11000,00	3900,00	11000,00	3900,00
Annexe 2 (22-23)	SAINT VIGOR D'YMONVILLE	76657-21-01	M4781 / M4782		Chemin de Tancarot - enfouissement RD112 - coord 1131	70 000,00 €	220000,00	45000,00	55000,00	62000,00	258250,00	123750,00	43000,00	19000,00
Annexe 2 (22-23)	SAINTE MARIE AU BOSQ	76609-22-P001	M5439/M...		Chemin du Bouquet	37 500,00 €	63000,00	13000,00	15000,00	18000,00	74100,00	34900,00	12600,00	5400,00
Annexe 3 (21-22)	TURRETOT	76718-21-P206	M4899		Allée de Beuzemesnil	15 000,00 €			3500,00	16000,00	10700,00	8800,00	10700,00	5900,00
Annexe 3 (21-22)	VILLAINVILLE	76741-21-22- P001	M4896		Rue Clovis sous réserve classement	6 000,00 €				10200,00	6600,00	3600,00	6600,00	3600,00
Avenant (21-22)	LES TROIS PIERRES	AV-76714-21-015	M4938		RUE DES CHARMILLES	1 000,00 €				3700,00	2650,00	1050,00	2650,00	1050,00
Avenant (21-22)	SAINT MARTIN DU BEC		M1368		Route du Château RD 32	- €	38000,00				38000,00	0,00		
Avenant (21-22)	SAINT MARTIN DU MANOIR	AV-76616-21-017	M5236		Route de Monbillers	6 000,00 €				18700,00	12590,00	6200,00	12590,00	6200,00
Avenant (21-22)	ETRETAT	DC-76254-21-019	M5271		Diverses rues (Voies Départementales)	15 000,00 €				32000,00	22800,00	9200,00	22800,00	9200,00
Avenant (21-22)	OCTEVILLE SUR MER	DC-76481-21-020	M.../M...		Rte de Saint Barthélémy	85 000,00 €	40000,00	37000,00	10000,00	65200,00	91950,00	60250,00	31200,00	34000,00
Avenant (21-22)	TURRETOT	DC-76718-21-020	M5435		place de Caux Mairie (complément)	- €				5800,00	3900,00	1500,00	3900,00	1500,00
Avenant (21-22)	SAINT LAURENT DE BREVEDENT	DC-76596-22-021	M5481		Extension EP rue du château n°1	- €				34000,00	23000,00	11000,00	23000,00	11000,00
Avenant (21-22)	SAINT LAURENT DE BREVEDENT	DC-76596-22-021	M5485		Extension EP rue du château n°2	- €				20000,00			13000,00	7000,00
Avenant (21-22)	SAINT LAURENT DE BREVEDENT	DC-76596-22-021	M3486		Efficac BT FT rue château	- €	300000,00		50000,00		240000,00	116000,00		

